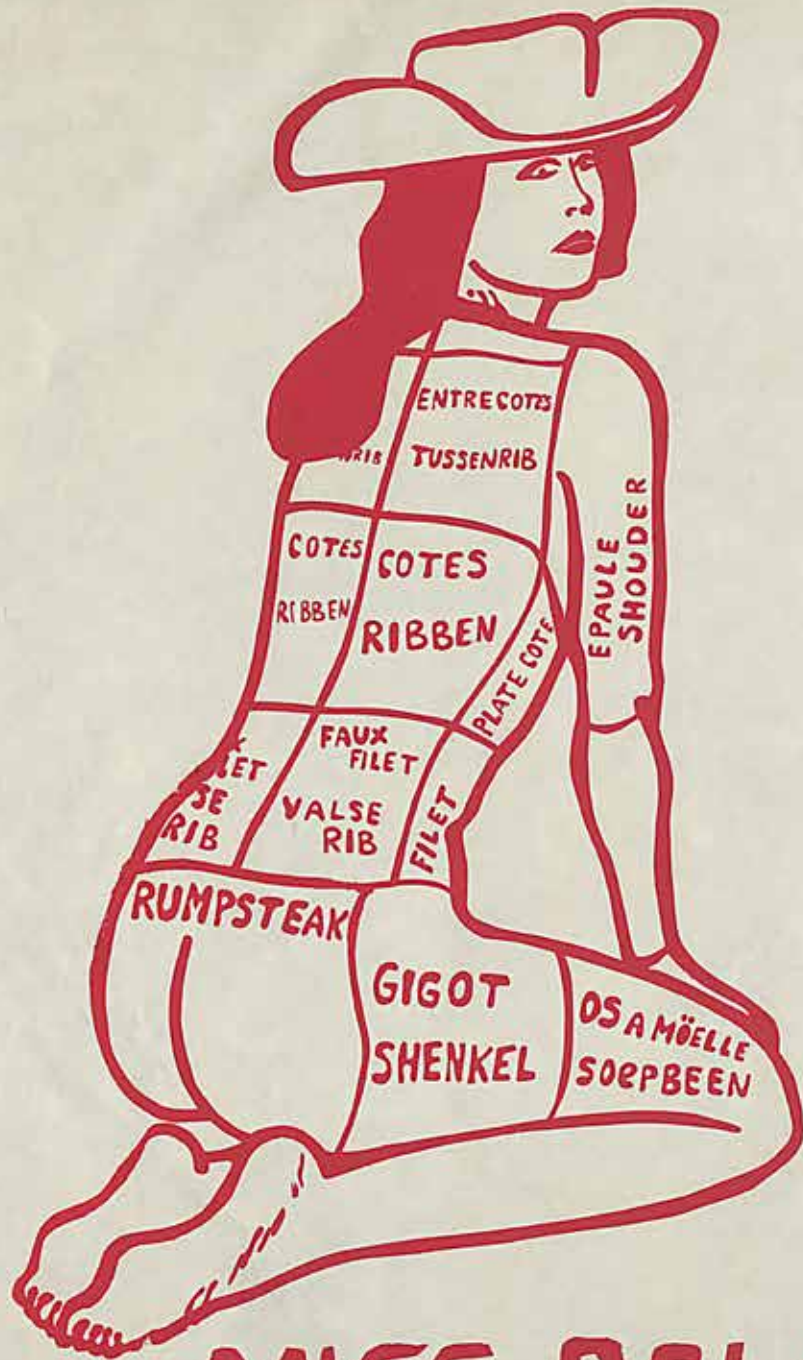




LIBÉRER LES FEMMES CHANGER LE MONDE

***Le féminisme
des années '70
en Belgique***

VERKIEZING MISS BELGIE = VEEWEDSTRIJD



ELECTION MISS BELGIQUE CONCOURS DE BETAIL SUR PIED

DOLLE MINA  FRONT DE LIBERATION DES FEMMES

Ed. Respons. A. HAUWEL 16 r. Américaine 1050

INTRODUCTION

AU DÉBUT DES ANNÉES 1970, les féministes sont dans la rue. Donnant un nouveau souffle à d'anciennes revendications, elles exigent pour les femmes l'égalité dans la famille, à l'école, au travail et dans la loi. Elles portent aussi un nouveau regard sur le corps, dénoncent les préjugés et les violences sexistes et réclament une sexualité épanouie et le droit de maîtriser la fécondité. Leur militance est jeune et dynamique : elles écrivent, s'assemblent, manifestent et organisent des actions joyeuses et tapageuses dans l'espoir d'une société solidaire, égalitaire et épanouissante pour tous et toutes.

LE DOSSIER « LIBÉRER LES FEMMES, CHANGER LE MONDE » nous plonge dans un passé pas si lointain où les femmes n'avaient pas les mêmes droits que les hommes. Grâce à de nombreux documents suggestifs, il nous invite à réfléchir aux fondements d'une société inégalitaire et aux obstacles à l'égalité. Car malgré d'indéniables progrès, de nombreuses revendications des années 1970 sont encore aujourd'hui d'une brûlante actualité.

IL S'ADRESSE à tous les enseignant·e·s en sciences humaines de l'enseignement secondaire (histoire, français, sociologie, économie, cours philosophiques...), mais certains documents conviennent aussi aux élèves de l'enseignement primaire. Les thèmes abordés – la vie familiale, l'école, le monde du travail, la sexualité – se réfèrent au vécu de chacun et chacune d'entre nous, ce qui facilite leur compréhension, leur mise en perspective et la réflexion des élèves.

DIVERSIFIÉS, LES DOCUMENTS peuvent facilement être mobilisés pour exercer les compétences de problématisation, critique, synthèse ou communication et s'insèrent bien dans le cours d'histoire qui aborde l'évolution des mentalités et des mouvements sociaux et les enjeux de notre temps. Ils peuvent en illustrer différentes thématiques : les stratifications de la société et les inégalités qu'elles induisent ; conservatisme et réformisme ; rapports entre religion et société civile ; relations entre un système juridique et les droits et devoirs des gens ; caractéristiques des pensées philosophiques et politiques ; relations entre expression artistique et société, ...

LES ENSEIGNANT·E·S trouveront en outre dans ce dossier des idées de travaux à proposer aux élèves, des brèves mises au point thématiques et quelques pistes de ressources sur les inégalités de genre.

FICHES THÉMATIQUES



DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 9. Manifestante à New-York, 1970.
- Document 10. « En avant les femmes, pour une société sans classe », ca. 1970.
- Document 18. Le féminisme : un projet politique, 1972.
- Document 37. « Être féministe, c'est lutter pour la justice », 1974 & 1975.
- Document 39. « Ça suffit de jouer des rôles », 1975.
- Document 50. Le féminisme et les mouvements sociaux des années 1960–1970.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- Quels groupes sociaux sont répertoriés dans ces documents ? Pourquoi ?
- Quelles mesures concrètes réclament les féministes durant les années 1970 ? Quelles sont les caractéristiques du monde qu'elles veulent construire ? De quels courants politiques se réclament-elles ?
- En quoi le féminisme des années 1970 se construit-il dans le sillage des mouvements sociaux des années 1960 ?

LE POINT SUR LA QUESTION

- Après 1945, la démocratisation de la société s'accélère et profite aussi aux femmes. En Belgique, elles sont de plus en plus instruites, renforcent leur position sur le marché du travail, obtiennent des droits politiques égaux (1948) et se libèrent de la soumission au mari (1958). Commercialisée dans les années 1960, la pilule contraceptive renforce une « révolution sexuelle ».
- Mais dans de nombreux domaines, la société résiste et demeure traditionnelle et inégalitaire. La colère couve. Durant les années 1960, des mouvements contestataires éclatent un peu partout dans le monde. Ils dénoncent les inégalités sociales, le racisme, le colonialisme, l'impérialisme ou les atteintes à l'environnement et réclament un monde plus juste. Surtout chez les jeunes, l'espoir est grand de construire un monde nouveau, libéré des anciennes relations d'autorité et des tabous liés au corps et à la sexualité.
- Ces remises en question stimulent les femmes à rejeter leur condition. Parti des États-Unis, un courant féministe radical gagne de nombreux pays. Dénommé 'néo-féminisme' ou 'féminisme de la deuxième vague' (pour le démarquer du féminisme né au 19^e siècle), il exige la 'libération des femmes' et une société juste et solidaire.
- Ce nouveau féminisme gagne la Belgique en 1970 : de petits groupes se forment qui entendent rassembler les femmes quel que soit leur statut. Comme les organisations plus anciennes, il dénonce les discriminations qui frappent les femmes dans la famille, à l'école, dans le monde du travail ou la vie politique. Se développant dans un contexte de 'révolution sexuelle', il réclame aussi le droit des femmes à une sexualité épanouie et le droit de maîtriser leur fécondité (contraception, avortement).
- Mais les exigences sont plus radicales : les néo-féministes veulent renverser la domination masculine, mais aussi toutes les autres formes d'oppression. Souvent issues d'organisations de gauche, elles voient dans le capitalisme une source majeure d'exploitation. Elles entendent dès lors révolutionner l'organisation sociale et développer des services collectifs au bénéfice d'une société harmonieuse et égalitaire pour tous et toutes, quels que soient la classe sociale, l'âge, le sexe, la couleur de peau ou l'orientation sexuelle.

DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 13. « Sortir de notre image », 1971–1975.
- Document 24. « Nous voulons pouvoir être laides », 1972.
- Document 34. « Nous montons très bien sur les échelles, les murs, les toits », 1974.
- Document 58. Statistiques sur les métiers selon le sexe, 2018.
- Publicités, magazines actuels.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- Selon ces documents, quelles sont les caractéristiques (sociales ou individuelles) attribuées aux femmes ? Sont-elles connotées positivement ou négativement ? Justifier.
- Pourquoi ces caractéristiques sont-elles des stéréotypes ? Quel impact les stéréotypes ont-ils sur la vie des hommes et des femmes ?
- Que dénoncent les féministes des années 1970 ?
- Où en est-on aujourd'hui ? Comment changer les images ?

LE POINT SUR LA QUESTION

- Une société inégalitaire s'appuie sur une série de stéréotypes, c'est-à-dire des idées, le plus souvent simplificatrices, censées représenter un groupe social. Ces stéréotypes, qui attribuent des qualités ou des défauts aux hommes et aux femmes (mais aussi aux classes sociales, aux « races », aux catégories d'âge...) se diffusent par de multiples moyens. Si certains sont de l'ordre de l'anecdote, d'autres s'ancrent profondément dans les esprits et servent à légitimer des destins séparés et des droits inégaux.
- Ainsi, pour les femmes, les idées abondent sur leur sensibilité, leur douceur et leur sens du dévouement, leur instabilité émotionnelle, leur passivité ou leur sens de la dépendance et de la soumission. En miroir, les hommes sont réputés pour leurs aptitudes intellectuelles, leur dynamisme et leur créativité, leur rationalité et leur contrôle de soi, leur courage et leur combativité voire leur agressivité, leur esprit d'indépendance et leur tendance à la domination. Ces stéréotypes s'ancrent aussi dans la représentation des corps, avec la valorisation de la virilité masculine (force mentale/activité sexuelle) et de la séduction féminine (beauté/objet sexuel), selon des modèles esthétiques idéalisés qui s'écartent le plus souvent des corps réels.
- Loin d'être anodines, ces représentations du corps et de l'esprit justifient une éducation et des rôles sociaux séparés : les qualités attribuées aux hommes les poussent à la domination et à la vie professionnelle ou politique, tandis que les qualités (et les défauts) attribuées aux femmes les prédestinent à la séduction et aux activités familiales et de soins aux autres.
- C'est pourquoi les féministes veulent changer les images. Pour construire une société égalitaire, elles dénoncent les stéréotypes qui figent les rôles féminins et masculins. Elles dénoncent aussi le poids des injonctions corporelles qui confortent les relations de domination et stigmatisent ceux et celles qui s'écartent des modèles imposés. Pour les féministes, c'est en changeant les images que l'on permettra aux femmes et aux hommes de s'affranchir de clichés stigmatisants et réducteurs, et qu'on leur offrira la liberté de s'épanouir librement selon leurs réels goûts et aptitudes.

DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 1. Couverture d'un manuel scolaire, 1960.
- Document 19. «À nous ... on donne une poupée», 1972.
- Document 14. Changer les livres et les jouets, 1971 & 1975.
- Document 60. Manuels scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012.
- Documents actuels : catalogues de jouets, livres d'enfants, manuels scolaires.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- D'après ces documents, les jouets étaient-ils les mêmes pour les filles et les garçons ? À quels rôles sociaux formaient-ils les enfants ? Les jouets sont-ils plus égalitaires aujourd'hui ? Justifier.
- Quelles sont les représentations des hommes et des femmes dans les manuels scolaires ? Quelle évolution constatez-vous entre le manuel diffusé dans les années 1960 et ceux édités au début du 21^e siècle ?
- Quelle influence les jouets et les livres de jeunesse peuvent-ils avoir sur les enfants ? Pourquoi ?
- Que dénoncent les féministes dans les années 1970 ? Quelles solutions proposent-elles ? Comment changer les images ?

LE POINT SUR LA QUESTION

- L'éducation aux rôles sexués commence dès l'enfance, dans la famille et à l'école. Les jeux et les livres d'enfants, qui proposent des activités différentes pour les filles et les garçons, forment dès le plus jeune âge à des rôles séparés qui influencent les choix de vie à l'âge adulte. L'école représente elle aussi un lieu de formation aux rôles sociaux et sexués. Au 19^e siècle et durant la première moitié du 20^e siècle, l'école n'est jamais la même pour les filles et les garçons. Elle instruit en priorité les filles à leurs rôles familiaux de mère et ménagère, les garçons à la vie professionnelle. Fortement critiquée par l'Église catholique, la mixité elle-même est en ligne de mire et à la fin des années 1960, beaucoup d'écoles séparent toujours les filles et les garçons.
- Dès le 19^e siècle, les féministes réclament une instruction identique pour les filles et les garçons, comme une condition fondamentale à l'autonomie et l'émancipation des femmes. Certaines fondent de premières écoles secondaires offrant aux adolescentes une instruction similaire à celle des garçons. Dans la première moitié du 20^e siècle, la démocratisation de l'enseignement s'accélère et profite aussi aux filles qui sont de plus en plus nombreuses à accéder aux mêmes études que les garçons. Le mouvement d'égalisation se poursuit dans les années 1970, quand la mixité devient obligatoire dans les écoles officielles (puis dans les écoles libres dans les années 1990) et qu'une directive européenne (1978) interdit toute discrimination dans l'accès aux formations ou à l'emploi.
- Mais malgré l'égalité dans le droit, les représentations inégalitaires des rôles masculins et féminins ne disparaissent ni de l'éducation ni de l'école. Aujourd'hui encore, les jouets, les jeux et les livres proposés aux filles et aux garçons restent souvent différents, et certains manuels scolaires continuent à diffuser des images stéréotypées des rôles, centrés sur la famille pour les femmes, sur la vie professionnelle pour les hommes.
- Dès les années 1970, les féministes dénoncent l'éducation sexiste qui contribue largement au maintien des hommes et des femmes dans des rôles convenus et séparés. Elles réclament la mixité à l'école, l'accès aux mêmes jeux, aux mêmes leçons, aux mêmes orientations d'études et des représentations égalitaires des femmes et des hommes dans les manuels scolaires et les livres de jeunesse. Un combat qui, à l'aube du 21^e siècle, n'est toujours pas gagné.

DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 22. « Garce ou mariée », 1972.
- Document 25. « Contre la condition faite à la femme mariée », 1972.
- Document 35. « Pour la femme, la sécurité c'est le travail professionnel », 1974.
- Document 44. « La famille, le fondement de notre société ? », 1977.
- Document 61. Évolution des lois en quelques dates, 1945–2019.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- En 1972, quelles sont les différences entre les droits et les devoirs de l'époux et de l'épouse ? Quels en sont les impacts sur l'autonomie des femmes ?
- Comment les féministes représentent-elles la vie familiale et la condition féminine ? Quels griefs expriment-elles ? Pourquoi mettent-elles en garde contre le mariage ? Que réclament-elles ?
- Quand et comment les inégalités dans la famille se sont-elles effacées du droit ?

LE POINT SUR LA QUESTION

- Au 19^e siècle, la société s'organise sur le principe de la domination masculine et de la subordination féminine, avec des effets sur l'organisation de la famille et les dispositions légales régissant la vie familiale et le mariage. Le code civil de Napoléon, qui est appliqué dès 1804 dans les régions qui formeront la future Belgique en 1830, édifie une famille placée sous l'autorité du père et du mari et fixe dans la loi le principe de l'« incapacité de la femme mariée » : la femme qui se marie ne peut ni signer de contrat, ni gérer ses biens, ni travailler ou ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son mari. Conformément au principe d'autorité paternelle, la femme mariée n'a aucun droit sur ses enfants.
- En 1958, la réforme du code civil allège l'incapacité de la femme mariée en supprimant le devoir d'obéissance de l'épouse au mari. Mais en 1972, plusieurs inégalités subsistent dans le code civil. Sans contrat fixant d'autres dispositions, c'est le mari qui gère les biens de son épouse. C'est lui qui détient le droit de choisir le lieu du domicile conjugal et qui détient l'autorité légale sur les enfants. Le droit au divorce reste en outre soumis à l'appréciation de la justice et les raisons admises pour l'obtenir ne sont pas appréciées de la même manière pour les hommes et les femmes (exemple : « faute d'adultère »).
- Depuis la fin du 19^e siècle, les féministes réclamaient avec insistance une réforme du code civil. Au début des années 1970, le néo-féminisme va plus loin. Il représente la famille comme une « prison » soumise aux décisions unilatérales du mari et père et met en garde contre les effets du mariage et le statut de femme au foyer qui nuisent gravement à l'autonomie des femmes.
- Il faudra encore plusieurs années en Belgique pour réformer en profondeur les lois, instaurer l'égalité parentale, égaliser le statut légal des époux et assouplir le droit au divorce.

DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 4. Vocation féminine selon une encyclopédie, 1970.
- Document 6. Le retour du père du travail selon un manuel éducatif, 1971.
- Document 15. «Femme à tes casseroles! Y en a marre!», 1971 & 1975.
- Document 21. «Travaux hebdomadaires», 1972.
- Document 38. «Fête des mères, fête du robot à 8 bras», 1974-1978.
- Document 28. «Démobiliser les mères», 1973 & 1975.
- Document 56. Évaluation de l'emploi du temps selon le sexe, 2013.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- Identifier les différents documents et l'objectif de leurs auteurs.
- Dans les années 1970, quelles sont les représentations des rôles familiaux des mères et pères ? En quoi diffèrent-ils selon les sources ?
- Selon les féministes, quelles sont les conséquences de la maternité et du travail ménager sur la vie des femmes ? Que réclament-elles ?
- Où en est-on aujourd'hui ?

LE POINT SUR LA QUESTION

- Le modèle familial promu avec force au 19^e siècle et durant une grande partie du 20^e siècle valorise des rôles très différenciés pour les hommes et les femmes. Le destin féminin s'inscrit dans le mariage et la maternité : les femmes doivent s'investir avec dévouement dans le travail domestique et les soins aux autres. Quant aux hommes, si leurs rôles paternels sont aussi valorisés, ils justifient leur ancrage dans la vie professionnelle et publique. Jusqu'aux années 1960 et même au-delà, ces rôles différenciés sont diffusés dans de multiples médias, notamment les manuels éducatifs destinés aux parents. Ils ont de graves conséquences pour l'autonomie des femmes, car ils servent à justifier des discriminations dans la vie familiale, le droit au travail rémunéré et l'accès aux droits sociaux.
- C'est pourquoi les féministes des années 1970 rejettent le modèle familial promu durant plus d'un siècle. Elles refusent d'enfermer les femmes dans des rôles centrés sur la maternité et la famille, dénoncent le surmenage des mères et ménagères et l'exploitation du travail ménager gratuit. La maternité est aussi envisagée sous toutes ses facettes : désir d'être mère ou pas, bonheur et frustrations, mais surtout immense besoin des femmes d'être plus qu'une mère. Pour harmoniser la vie familiale, les féministes réclament l'égal investissement des hommes dans le travail éducatif et ménager, le développement de services collectifs d'aide aux familles et une réduction générale du temps de travail pour assurer une conciliation harmonieuse de la vie professionnelle et familiale pour les deux sexes.
- Durant le dernier tiers du 20^e siècle, alors que les femmes sont de plus en plus nombreuses sur le marché du travail, un processus égalitaire se met en place. Les rôles paternels évoluent avec l'émergence du « nouveau père », proche et affectueux, qui n'hésite pas à prendre part au travail familial. Mais cette démocratisation des relations familiales reste inaboutie. Malgré de grands progrès, de nombreuses inégalités subsistent au début du 21^e siècle. Elles s'expliquent par la répartition toujours très inéquitable du travail familial entre les hommes et les femmes, particulièrement visible dans les familles avec enfants, qui fait toujours obstacle à l'insertion des femmes sur le marché du travail à égalité avec les hommes.

DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 55. Évolution de la participation des femmes au marché du travail, 1840–2016.
- Document 5. La femme au foyer selon une encyclopédie, 1970.
- Document 26. «À travail égal, salaire égal», 1972.
- Document 42. «'Liquider' les hôtesses de l'air de 40 ans...», 1976.
- Document 45. «La double journée de travail», 1977.
- Document 57. Statistiques sur le marché du travail selon le sexe, années 2010.
- Document 58. Statistiques sur les métiers selon le sexe, 2018.
- Document 61. Évolution des lois en quelques dates, 1945–2019.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- Que représente la courbe statistique. Quelle évolution constatez-vous à partir des années 1950 ?
- Quels sont les arguments en faveur ou en défaveur du travail rémunéré des femmes à l'extérieur du foyer. Sont-ils les mêmes pour les hommes ? Pourquoi ?
- Quels sont les obstacles à la participation des femmes au marché du travail ? Que signifie «double journée de travail» ?
- Quelles sont les revendications des féministes en matière de travail ? Qu'obtiennent-elles dans les lois ?
- Les rôles familiaux selon le sexe ont-ils encore aujourd'hui une incidence sur la participation des femmes au marché du travail ? Justifier.

LE POINT SUR LA QUESTION

• Du 19^e siècle jusqu'au milieu du 20^e siècle, le travail des femmes à l'extérieur du foyer, surtout celui des épouses et des mères, est l'objet de vifs débats. La 'vocation' familiale des femmes, auxquelles s'ajoutent des considérations sur leur soi-disant incapacité physique ou intellectuelle, justifie l'exclusion de nombreux métiers et des salaires systématiquement inférieurs à ceux des hommes. La stigmatisation des travailleuses induit durant près d'un siècle une baisse significative de la participation des femmes au marché du travail.

• Dès la fin du 19^e siècle, les féministes avaient réclamé le droit des femmes au travail comme une condition essentielle à leur autonomie. À partir des années 1960, leur combativité ne fait que s'amplifier. La période de croissance économique qui succède à la Deuxième Guerre mondiale est favorable aux travailleuses. Mieux instruites, les femmes sont de plus en plus nombreuses à exercer un métier et le modèle de la femme au foyer est de moins en moins valorisé. Mais de nombreuses discriminations subsistent.

• S'appuyant sur des conflits sociaux très médiatisés (grève des travailleuses de la Fabrique nationale d'armes de Herstal, plainte des hôtesses de l'air de la Sabena) et sur différents traités internationaux, les féministes réclament avec succès, notamment devant la Cour européenne de Justice, l'égalité salariale et l'accès à tous les emplois, à l'origine de la lente adaptation des lois en Belgique et dans d'autres pays européens. Pour une conciliation harmonieuse du travail et de la vie familiale, les féministes réclament aussi une diminution générale du temps de travail et des services collectifs d'aide aux familles.

• Au début du 21^e siècle, malgré d'évidents progrès, les femmes n'accèdent toujours pas à l'emploi rémunéré sur un pied d'égalité avec les hommes. Si près de la moitié des travailleurs sont aujourd'hui des travailleuses, les inégalités se révèlent dans les taux de travail à temps partiel ou la ségrégation des professions (les femmes se concentrant toujours dans des métiers en relation avec les tâches ménagères, les soins aux autres et la maternité) avec des implications évidentes sur les salaires et les droits sociaux. Le surinvestissement des femmes dans la famille profite toujours en retour aux hommes dont la paternité ne fait pas obstacle à leur investissement dans le monde du travail.

DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 7. L'éducation sexuelle des enfants selon une encyclopédie, 1971.
- Document 23. « Dans l'amour, c'est l'homme qui fait tout », 1972.
- Document 29. « Et ta virginité ? Pauvres parents », 1973.
- Document 32. « Women loving Women », 1973 & 1978.
- Document 43. « Notre corps, nous-mêmes », 1976 & 1977.
- Document 61. Évolution des lois en quelques dates, 1945–2019.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- Identifier les éléments qui montrent qu'une « révolution sexuelle » est en cours dans les années 1960-1970.
- Pourquoi l'éducation sexuelle est-elle jugée indispensable ?
- Selon ces documents, les conceptions de la sexualité sont-elles les mêmes pour les filles et les garçons ? Justifier votre réponse. Que réclament les féministes ?
- Dresser la liste des modifications des lois relatives à la sexualité. La législation s'est-elle adaptée à l'évolution des mentalités ? Justifier.

LE POINT SUR LA QUESTION

- Durant tout le 19^e siècle et jusque tard dans le 20^e siècle, la sexualité reste un sujet largement tabou. L'éducation sexuelle est rudimentaire et largement informelle (ami-e-s, collègues de travail, médias), surtout celle des femmes dont les moralistes exigent l'« innocence », la « pureté », la virginité jusqu'au mariage et la fidélité inconditionnelle à l'époux. Elles restent dans la méconnaissance de leur corps : à l'adolescence, elles découvrent souvent brutalement les menstruations et, après le mariage, une sexualité centrée sur le plaisir masculin et la procréation. Si les contraintes touchent aussi les hommes (comme le montrent la stigmatisation de la masturbation ou de l'homosexualité), la morale à leur égard est beaucoup plus clément : la sexualité masculine est considérée comme 'active' et irrésistible, ce qui justifie une grande tolérance vis-à-vis de leurs relations extra-conjugales, avec des effets sur les lois (exemple : conséquences inégales de l'adultère pour les hommes et les femmes).
- Au cours du 20^e siècle, le large mouvement de démocratisation de la société déteint sur les conceptions de la sexualité. L'angoisse morale fait progressivement place à l'exigence du bonheur individuel, y compris dans la vie sexuelle. Durant l'entre-deux-guerres, les manuels d'éducation sexuelle commencent à fleurir, mais c'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que la « révolution sexuelle » consacre les aspirations des couples à libérer l'amour et la sexualité des contraintes du mariage, de la procréation et de l'hétérosexualité.
- Au cours des années 1970, les féministes apportent à leur tour leur contribution à la libération des mœurs. Elles encouragent les femmes à connaître leur corps, réclament une éducation sexuelle de qualité et prônent une sexualité féminine libre et épanouie (comme pour les hommes). Elles brisent aussi les tabous de la sexualité hors mariage et de l'homosexualité féminine. Elles soutiennent par ailleurs très activement le combat pour le droit à la contraception et à l'avortement, seuls capables de donner aux femmes une sexualité dissociée du risque de l'enfantement.
- À partir des années 1970, les lois s'adaptent progressivement à l'évolution des mentalités. Outre la libéralisation de la contraception et de l'avortement, le législateur modifie des dispositions légales relatives aux relations sexuelles extra-conjugales (adultère, droits des enfants de parents non mariés, contrat de vie commune). La législation s'adapte aussi à la sexualité homosexuelle : au début du 21^e siècle, la Belgique est l'un des premiers pays du monde à autoriser le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe.

DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 52. Évolution du taux de natalité, 1831–2017.
- Document 3. Lettre encyclique *Humanae Vitae*, 1968.
- Document 16. «La pilule, vous connaissez?», années 1970.
- Document 17. «Avortement, les femmes décident», années 1970.
- Document 20. «La liberté de mettre ou non des enfants au monde», 1972.
- Document 61. Évolution des lois en quelques dates, 1945–2019.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- Que constatez-vous dans l'évolution des taux de natalité du 19^e au 21^e siècle ? Que peut-on en conclure sur le comportement des couples vis-à-vis du contrôle des naissances ?
- En 1968, comment l'Église catholique se positionne-t-elle par rapport à la sexualité et au contrôle des naissances ? Quelle argumentation utilise-t-elle ? Sur quels acteurs sociaux s'appuie-t-elle pour faire respecter sa doctrine ?
- Dans les années 1970, quelles sont les prises de position des féministes sur le contrôle des naissances ? Ces prises de position sont-elles en adéquation avec les comportements des couples ? Justifier.
- Identifier les modifications des lois relatives au contrôle des naissances. S'adaptent-elles aux comportements des couples ? Justifier.

LE POINT SUR LA QUESTION

• Dès la fin du 19^e siècle, la baisse des taux de natalité montre la détermination des couples à maîtriser leur fécondité. Mais les politiques natalistes et la pression de l'Église catholique font longtemps obstacle à la régulation des naissances. Dès le 19^e siècle, l'avortement est interdit et en 1923, une nouvelle loi interdit la production, le transport ou la distribution d'objets contraceptifs et toute information sur les moyens d'empêcher la conception. Malgré ces dispositions, les couples continuent à limiter le nombre de leurs enfants et les revendications pour le droit à la planification des naissances ne font que croître. Durant les années 1960, la «révolution sexuelle» et la commercialisation de la pilule contraceptive, qui offre aux femmes une méthode efficace pour éviter de tomber enceintes, ne font que renforcer les débats.

• Face à l'évolution des mentalités, la position officielle de l'Église catholique, qui reste très influente en Belgique, reste intransigeante. Comme le montre l'encyclique *Humanae Vitae* du pape Paul VI en 1968, elle continue à prôner la chasteté et maintient une vision de la sexualité indissociable du mariage et de la procréation. Elle se réfère à la «nature» et à la volonté divine pour interdire les moyens contraceptifs et l'avortement et fait pression sur les autorités publiques et le corps médical pour faire respecter sa doctrine.

• Au cours des années 1970, les féministes s'associent à des médecins, des juristes et des groupes de pression surtout laïques pour donner une nouvelle impulsion au mouvement pour le planning familial. Elles insistent sur l'enjeu crucial d'une maternité consciente et désirée pour le bien-être de la mère et de l'enfant et réclament avec force le droit des femmes de disposer librement de leur corps et le droit à une sexualité épanouie et dissociée de l'enfantement. Le droit à la contraception et à l'avortement sont des revendications majeures. Les femmes avortent dans la clandestinité pour interrompre une grossesse non voulue, souvent au péril de leur vie. Dans l'attente d'une révision des lois, quelques initiatives sont prises pour leur assurer des avortements dans de bonnes conditions médicales et psychologiques.

• Mais la résistance est grande dans les rangs conservateurs. Si la contraception est libéralisée en 1973, il faudra attendre 1990 pour une dépénalisation partielle de l'avortement.

Évolution des structures familiales, 1960 – début 21^e siècle

DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 53. Évolution des taux de mariage et de divorce, 1960–2015.
- Document 32. « Women loving Women », 1973 & 1978.
- Document 33. Des droits pour les enfants de parents non mariés, 1974.
- Document 44. « La famille, le fondement de notre société ? », 1977.
- Document 51. Évolution des structures familiales, 19^e–21^e siècle.
- Document 61. Évolution des lois en quelques dates, 1945–2019.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- À partir des années 1960, quelles évolutions constate-t-on dans les structures familiales ?
- En quoi les conceptions féministes de la famille s'inscrivent-elles dans une période d'ouverture à la diversité des modes de vie familiaux ?
- Identifier les modifications des lois relatives à la famille. S'adaptent-elles (ou non) à l'évolution des modes de vie ? Justifier.

LE POINT SUR LA QUESTION

- Si les familles du passé nous apparaissent souvent homogènes, stables et harmonieuses, l'histoire nous révèle au contraire une grande diversité des modèles et des modes de vie familiaux, selon les périodes, les classes sociales, les cultures, ... Elle montre aussi des temps de rupture et d'évolution, avec des effets sur les lois.
- La deuxième moitié du 20^e siècle représente un de ces temps de rupture. La démocratisation de la société et la valorisation du bonheur et de l'épanouissement individuels rejaillissent sur les modèles familiaux et les conceptions de l'égalité des sexes. À partir des années 1960, on assiste à une remise en cause de l'institution du mariage et du principe de la domination masculine, au bénéfice d'une vision beaucoup plus égalitaire, tolérante et diversifiée de la famille. Alors que les divorces étaient restés rares, ils explosent à partir des années 1960 et d'autres formes de vie en commun se généralisent. Le modèle d'hétérosexualité évolue aussi avec l'affirmation des droits des homosexuels. Pour autant, il ne faut pas exagérer les effets de ces changements sur la composition des familles, car pour d'autres motifs, les familles du passé s'étaient toujours montrées très diversifiées.
- Les revendications des féministes des années 1970 émergent donc dans une période favorable à l'évolution des modèles familiaux. Les changements, auxquels elles contribuent, trouvent un nouvel appui dans les politiques émancipatrices développées par l'État. Les législations s'adaptent à la démocratisation de la vie familiale : égalité parentale, égalité des époux dans le mariage, assouplissement de la législation sur le divorce, égalisation du statut des enfants nés dans et en dehors des liens du mariage (1987), instauration de la cohabitation légale (1998) ou encore droit au mariage et à l'adoption pour deux personnes d'un même sexe (2003 et 2006).

DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 27. « La rue est aussi à nous, les femmes », 1972 & 1978.
- Document 40. « Stop au viol », 1975.
- Document 41. « Dans notre société, la violence n'est pas un accident », 1976.
- Document 46. « Monsieur l'agent mon mari me bat », ca. 1977.
- Document 47. « La violence des maris sur leurs femmes », 1977.
- Document 54. Statistiques sur la violence, 2008.
- Document 61. Évolution des lois en quelques dates, 1945–2019.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- Quelles violences sont dénoncées par les féministes au cours des années 1970 ?
- À quels obstacles les victimes sont-elles confrontées ?
- La violence touche-t-elle de la même manière les hommes et les femmes ? Justifier. Quels liens les féministes établissent-elles entre les violences envers les femmes et une société inégalitaire ?
- Quelles sont les mesures légales prises depuis les années 1970 pour lutter contre les violences faites aux femmes ?
- Où en est-on aujourd'hui ?

LE POINT SUR LA QUESTION

- Les violences envers les femmes, qui s'ancrent dans une histoire longue, ne suscitent que très tardivement l'émotion. En Belgique, la puissance maritale dans le couple, fixée dans le code civil de Napoléon en 1804, place pendant plus d'un siècle la famille sous l'autorité du mari et père. L'État hésite à intervenir dans la sphère familiale et ni les enfants (jusqu'au début du 20^e siècle) ni l'épouse n'apparaissent comme des victimes à protéger. Pourtant, les violences familiales sont légion. Elles apparaissent, en cas de problèmes, au détour des requêtes en divorce ou dans la littérature. À ces violences domestiques s'ajoutent les violences dans l'espace public et dans le monde du travail (harcèlement, viols) qui restent largement impunis.
- Il faut attendre le féminisme des années 1970 pour qu'une réelle prise de conscience s'amorce, stimulée par la profonde remise en cause de la domination masculine, l'influence d'initiatives prises à l'étranger et quelques procès très médiatisés qui jettent la lumière sur l'impunité des agresseurs et l'immense souffrance des victimes. Comme les agresseurs sont surtout des hommes, les féministes analysent les violences en termes de genre. Trop souvent confrontées à l'indifférence des acteurs sociaux (justice, médecins, police) et à l'inexistence de structures d'accueil, elles fondent de premiers groupes d'entraide pour recevoir et accompagner les victimes.
- Au cours de ces mêmes années, l'intérêt grandissant pour la lutte contre la violence envers les femmes gagne les institutions internationales (Organisation des Nations Unies, institutions européennes) qui organisent des campagnes de sensibilisation et recommandent aux États nationaux de prendre des mesures efficaces. En Belgique, différentes lois élargissent le cadre d'intervention, durcissent les sanctions et renforcent la protection des victimes de violences physiques, morales ou sexuelles.
- En quelques dizaines d'années, les initiatives sont très nombreuses et les avancées importantes, mais néanmoins insuffisantes. Aujourd'hui encore, la violence envers les femmes reste un problème non résolu, toujours dénoncé par les féministes et régulièrement à l'avant de l'actualité.

DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 59. Évolution du % d'élues à la Chambre des Représentants, 1921–2019.
- Document 2. Photo du gouvernement belge, 1966.
- Document 10. « En avant les femmes, pour une société sans classe », ca. 1970.
- Document 12. « Votez pour une femme », 1971 & 1974.
- Document 18. Le féminisme : un projet politique, 1972.
- Document 36. « Plus de gouvernement, voici ce que nous proposons ! », 1974.
- Document 48. « Pas de féminisme sans socialisme », 1978.
- Document 61. Évolution des lois en quelques dates, 1945–2019.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- En quelle année les femmes obtiennent-elles des droits politiques complets ? Au début des années 1970, quelle est la représentation quantitative des femmes dans la vie politique ? Que peut-on en conclure ? Quelles lois influencent l'évolution de la présence des femmes au Parlement ?
- Que réclament les féministes concernant la participation des femmes à la vie politique ? Quelle argumentation utilisent-elles ?
- Quel projet de société défendent-elles ? Quelles sont leurs revendications concrètes ? Selon leur radicalité, où se situent les néo-féministes sur l'échiquier politique (gauche-droite) ? Justifier.

LE POINT SUR LA QUESTION

- Les déficits intellectuels et les rôles familiaux attribués aux femmes, auxquels s'ajoutent des calculs électoraux, justifient pendant plus d'un siècle l'exclusion des femmes des droits politiques. Si elles deviennent éligibles en 1919, c'est seulement en 1948 qu'elles obtiennent le droit de vote à tous les niveaux politiques à égalité avec les hommes. Mais les mentalités restent imprégnées de préjugés sexistes. Il en résulte des assemblées législatives et des exécutifs qui restent très majoritairement masculines jusqu'à la fin du 20^e siècle. C'est alors que des mesures légales sont prises pour imposer la présence de candidates sur les listes de candidature aux élections, avec un effet immédiat sur la féminisation des assemblées.
- Dès la fin du 19^e siècle, des féministes réclament le suffrage féminin pour faire entendre la voix des femmes et obtenir la prise en compte des intérêts des femmes dans les assemblées politiques. Les néo-féministes des années 1970 ont une position plus ambiguë. Comme elles se construisent dans le sillage des mouvements contestataires des années 1960, elles critiquent les institutions et les mécanismes de pouvoir. Les plus radicales veulent la révolution et l'abolition de toutes les hiérarchies, tandis que les plus modérées veulent changer les lois pour améliorer le statut des femmes dans la société. Certains groupements organisent dès lors des campagnes « Votez femme » pour sensibiliser l'électorat à la féminisation des assemblées.
- Les néo-féministes se situent à gauche de l'échiquier politique. Elles voient dans le capitalisme une source majeure d'exploitation et revendiquent une société égalitaire, solidaire et épanouissante pour tous et toutes (sans distinction de fortune, d'âge, de couleur de peau, de sexe, ...), pacifiste et respectueuse de l'environnement, pourvue de services collectifs et stimulant la créativité artistique et les loisirs. Pour l'égalité hommes/femmes, elles réclament une série de mesures concrètes dans l'éducation et à l'école (lutte contre les stéréotypes et mixité), dans la vie sexuelle (éducation sexuelle libérée des tabous, droit à la contraception et à l'avortement), dans la vie familiale (égalité dans le mariage, assouplissement des procédures de divorce, ouverture à d'autres formes de vie en commun), dans le monde du travail (mesures de conciliation du travail et de la vie familiale) et l'accès aux droits sociaux.

DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES

- Document 11. « Il faut révolutionner la vie quotidienne », 1971.
- Document 12. « Votez pour une femme », 1971 & 1974.
- Document 13. « Sortir de notre image », 1971–1975.
- Document 30. Manifester ou faire la grève, 1973 & 1975.
- Document 31. « Une maison des femmes est nécessaire », 1973–1978.
- Document 49. Annonces d'événements culturels féministes, années 1970–1980.
- Document 8. « Les femmes belges veulent sortir du tombeau », 1972.
- Document 61. Évolution des lois en quelques dates, 1945–2019.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- Durant les années 1970, les assemblées politiques sont encore très majoritairement masculines. Quels moyens les féministes utilisent-elles pour faire entendre leurs revendications ?
- Quels sont leurs modes d'expression ?
- Obtiennent-elles des résultats ? Justifier.

LE POINT SUR LA QUESTION

- Le féminisme des années 1970 déploie une série de moyens pour sensibiliser l'opinion publique aux discriminations qui frappent les femmes et exiger le changement : manifestations, grèves, chahut d'événements médiatiques. Audacieux et rassembleur, il brille par sa spontanéité et sa créativité. Ses actions joyeuses, combatives ou tapageuses, qui déconcertent, amusent ou indignent, réussissent à porter les revendications féministes sur le devant de la scène médiatique, notamment dans la presse.
- Le néo-féminisme interroge aussi la place des femmes dans la production culturelle et façonne une culture spécifique : la remise en cause de la société passe par les mots, la musique et la couleur. La soif est grande de reconsidérer les savoirs et de construire une pensée critique et originale. Des groupes de recherche se forment, les publications se multiplient et prennent place dans des librairies et des centres de documentation spécialisés. Les nouvelles 'études femmes' prennent bientôt pied dans les universités.
- Les militantes éprouvent aussi le besoin de former des espaces de complicité féminine pour stimuler les échanges autour d'une condition commune et faire émerger la parole des femmes. Des groupes de prise de conscience, de réflexion et d'entraide trouvent souvent place dans les nouvelles maisons des femmes. La solidarité avec toutes les femmes est affirmée avec force, au-delà des situations familiales, sociales, de couleur de peau ou d'orientation sexuelle. Mais sur le terrain, la sororité dans la diversité, qui implique la prise en compte des multiples différences entre les femmes, s'avère parfois un réel défi.
- Si elles éprouvent parfois le besoin de se retrouver entre femmes, les « nouvelles » féministes n'agissent pas isolément. Elles se nourrissent d'intenses échanges internationaux et très vite, des collaborations se forment avec des associations féminines plus anciennes, elles-mêmes en pleine évolution, mais aussi avec d'autres acteurs sociaux comme les organisations pour le planning familial ou les syndicats. Ces alliances renforcent la visibilité et l'efficacité des actions en faveur d'une société tolérante et égalitaire.



CAFE des FEMMES
8 rue nagelmackers

IRENE KAUFER



*la femme
est l'avenir
de l'ONEM...*

**chansons
humoristiques**

le 19 mars à 21 heures

1977 - festival de la femme, 82 rue Nagelmackers, 1050 - avec la venue de Sandrine, des 2 PP. Coll. de la Photo-Union

FESTIVAL INTERNATIONAL DE FILMS DE FEMMES
INTERNATIONAAL FESTIVAL VAN VROUWENFILMS



la femme dans le cinéma asbl
vzw de vrouw in de film
avec l'aide du ministère de la culture française
medewerking van het ministerie van nederlandse cultuur
2_6/3/1977 auditorium
passage 44 boulevard botanique
bruxelles kruidtuinlaan brussel

|| EEN WEEK VERLENGD ||
TENTOONSTELLING
van zaterdag 22 september
tot
maandag 1 oktober



**DE
KREATIEVE
VROUW**

**P
A
G**



huis de zalm
alle dagen van 10 tot 22 uur van 26 tot 27
vrijdag gesloten

vrouwenboeken — women's books — frauenbücher



La rabouilleuse
LIBRAIRIE ♀



221, CH. D'IXELLES
LIBRAIRIE FEMMES. 1050 BXL

LIVRES, DISQUES, EXPOSITIONS, BICROT.
OUVERT DU MARDI AU SAMEDI DE 11h à 19h
LE VENDREDI à 24h.

OUVERTURE: 25 FEVRIER

**KLET'
MARIETTE**



radio féministe
tous les samedis
de 10h à 14h sur 101.7 mgh

RZAD - 25 rue du Prince Royal - 1050

PUUR EN ONGEZOET

STELT VOOR



**DE FRAPANTE
FABELS VAN
FILOMENA FANTASIA**

TINBERGEN
♀♀♀
KABARET



Couverture d'un manuel scolaire édité en 1960. Traduction du titre : « Ce qu'une fille doit apprendre ». Collection Carhif.



En 1965, Marguerite De Riemaecker-Legot est la première femme à devenir ministre en Belgique.
Photo du gouvernement, 1966. Collection privée.

«1. Le très grave devoir de transmettre la vie humaine, qui fait des époux les libres et responsables collaborateurs du Créateur, a toujours été pour ceux-ci source de grandes joies, accompagnées cependant parfois de bien des difficultés et des peines.

En tout temps, l'accomplissement de ce devoir a posé à la conscience des époux de sérieux problèmes; mais l'évolution récente de la société a entraîné des mutations telles que de nouvelles questions se sont posées : questions que l'Église ne pouvait ignorer, en un domaine qui touche de si près à la vie et au bonheur des hommes. (...)

2. Les changements survenus sont effectivement notables et de plusieurs sortes. Il s'agit tout d'abord du rapide développement démographique. Beaucoup manifestent la crainte que la population mondiale n'augmente plus vite que les ressources à sa disposition (...).

On assiste aussi à un changement, tant dans la façon de considérer la personne de la femme et sa place dans la société que dans la valeur à attribuer à l'amour conjugal dans le mariage, comme aussi dans la manière d'apprécier la signification des actes conjugaux par rapport à cet amour. Enfin et surtout, l'homme a accompli d'étonnants progrès dans la maîtrise et l'organisation rationnelle des forces de la nature, au point qu'il tend à étendre cette maîtrise à son être lui-même pris dans son ensemble : au corps, à la vie physique, à la vie sociale et jusqu'aux lois qui règlent la transmission de la vie. (...)

4. De telles questions exigeaient du Magistère de l'Église une réflexion nouvelle et approfondie sur les principes de la doctrine morale du mariage, doctrine fondée sur la loi naturelle, éclairée et enrichie par la Révélation divine. (...)

Deux aspects indissociables:

Union et procréation

12. Cette doctrine, plusieurs fois exposée par le Magistère, est fondée sur le lien indissoluble, que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre de son initiative, entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation. En effet, par sa structure intime, l'acte conjugal, en même temps qu'il unit profondément les époux, les rend aptes à la génération de nouvelles vies, selon des lois inscrites dans l'être même de l'homme et de la femme. (...)

Fidélité au dessein de Dieu

13. (...) De même, qui réfléchit bien devra reconnaître aussi qu'un acte d'amour mutuel qui porterait atteinte à la disponibilité à transmettre la vie, que le Créateur a attachée à cet acte selon des lois particulières, est en contradiction avec le dessein constitutif du mariage et avec la volonté de l'auteur de la vie. User de ce don divin en détruisant, fût-ce partiellement, sa signification et sa finalité, c'est contredire à la nature de l'homme comme à celle de la femme et de leur rapport le plus intime, c'est donc contredire aussi au plan de Dieu et à sa volonté. (...)



Moyens illicites de régulation des naissances

14. En conformité avec ces points fondamentaux de la conception humaine et chrétienne du mariage, nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération déjà engagé, et surtout l'avortement directement voulu et procuré, même pour des raisons thérapeutiques. (...)

Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation. (...)

Créer un climat favorable à la chasteté

22. Nous voulons à cette occasion rappeler l'attention des éducateurs et de tous ceux qui ont des tâches de responsabilité pour le bien commun de la société sur la nécessité de créer un climat favorable à l'éducation à la chasteté, c'est-à-dire au triomphe de la saine liberté sur la licence par le respect de l'ordre moral.

Tout ce qui, dans les moyens modernes de communication sociale, porte à l'excitation des sens, au dérèglement des mœurs, comme aussi toute forme de pornographie ou de spectacles licencieux, doit provoquer la franche et unanime réaction de toutes les personnes soucieuses du progrès de la civilisation et de la défense des biens suprêmes de l'esprit humain. Et c'est en vain qu'on chercherait à justifier ces dépravations par de prétendues exigences artistiques ou scientifiques, ou à tirer argument de la liberté laissée en ce domaine par les autorités publiques.

Appel aux pouvoirs publics

23. Aux gouvernants, qui sont les principaux responsables du bien commun, et qui peuvent tant pour la sauvegarde des valeurs morales, Nous disons: ne laissez pas se dégrader la moralité de vos peuples; n'acceptez pas que s'introduisent, par voie légale, dans cette cellule fondamentale de la société qu'est la famille, des pratiques contraires à la loi naturelle et divine. Toute autre est la voie par laquelle les pouvoirs publics peuvent et doivent contribuer à la solution du problème démographique: c'est la voie d'une prévoyante politique familiale, d'une sage éducation des peuples, respectueuse de la loi morale et de la liberté des citoyens. (...)

Aux médecins et au personnel sanitaire

27. Nous avons en très haute estime les médecins et les membres du personnel sanitaire, qui, dans l'exercice de leur profession, ont à cœur, plus que tout intérêt humain, les exigences supérieures de leur vocation chrétienne.

Qu'ils continuent à promouvoir en toute occasion les solutions inspirées par la foi et par la droite raison, et qu'ils s'efforcent d'en susciter la conviction et le respect dans leur milieu. Qu'ils considèrent aussi comme un devoir professionnel l'acquisition de toute la science nécessaire dans ce domaine délicat, afin de pouvoir donner aux époux qui les consultent les sages conseils et les saines directives que ceux-ci attendent d'eux à bon droit. (...)

Extraits de: *Humanae Vitae*, lettre encyclique du pape Paul VI sur le mariage et la régulation des naissances (Rome, 25 juillet 1968). Une encyclique est une lettre adressée par le pape aux ministres de l'Église catholique et aux fidèles de tous les pays. Source: www.vatican.va [consultation 27/1/2020].

« 'Je ne veux pas avoir d'enfant' »

Une femme qui dit cela est-elle une femme comme les autres ? Pas tout à fait. Refouler l'instinct maternel est une aberration. L'organisme féminin est façonné, dans sa morphologie et sa psychologie, pour la maternité.

La vocation la plus essentielle de la femme est la maternité (qui n'exclut en rien d'ailleurs de multiples autres activités) et c'est à travers elle que la femme trouve son accomplissement physique et moral. Nier cette fonction, ou la rejeter, c'est refuser l'accomplissement de sa personnalité. (...) L'absence d'intérêt maternel pour une femme est un signe d'immaturité affective. Ce que l'on peut souhaiter, c'est que le mari, ou la famille, de ce type de femmes les aident à poursuivre leur maturation et à sortir de leur cocon. (...)

Extraits de : « Relations conjugales : l'enfant dans le couple » in *Encyclopédie de la femme et de la famille*, vol. 7, Hachette, 1970, p. 1349.

« La femme au foyer »

Tenir la maison est la vocation millénaire de la femme. Elle ne se discute pas plus que sa fonction biologique de la maternité. Cependant, étant donné l'extraordinaire métamorphose de notre temps et les changements profonds du niveau de vie, du genre de vie et des conceptions du monde, la condition féminine est souvent remise en question. La femme veut bénéficier des mutations actuelles. Elle y parvient en partie lorsqu'elle exerce une activité, mais la femme au foyer se considère comme la 'laissée pour compte' du modernisme. Pour elle, rien n'a changé, si ce n'est que le confort est meilleur et le travail domestique plus facile, grâce aux progrès techniques.

La mère de famille est donc plus disponible qu'auparavant. Que faire de ce temps gagné, puisque, de toute façon, les enfants sont là pour l'empêcher d'envisager une activité extérieure ? La naissance d'un ou plusieurs enfants constitue en effet l'obstacle principal que rencontre la femme mariée désireuse de travailler hors de chez elle. Doit-elle être la prisonnière de ses enfants ? (...) Toute mère ressent profondément ce sentiment de culpabilité dès qu'elle croit avoir abandonné son enfant, ne serait-ce que quelques heures, pour faire ce qui lui plaît. Comment se libérer de ce sentiment ? En se persuadant que, si sa fonction la plus noble est de mettre des enfants au monde et de les élever, ce n'est pas l'unique fonction de la femme. Celle-ci a un rôle à jouer dans la société et elle ne le remplit pas en se consacrant exclusivement à son mari et à ses enfants. La famille ne représente pas l'univers tout entier. (...)

On ne peut plus demander aux femmes modernes de rester attachées à des modes de vie étouffants où leur personnalité est lésée. On a tout dit sur la grisaille du travail ménager, sur l'horizon bouché de la femme au foyer. (...)

La femme au travail

La plupart des femmes qui travaillent se sentent coupables, parce qu'elles sortent de leur rôle traditionnel de mère. La moindre observation sur la santé ou la tenue des enfants les met dans un état de tristesse ou d'irritation qui trahit cette culpabilité. Ce n'est d'ailleurs pas l'énergie de la mère qui est ainsi implicitement incriminée, c'est son absence, et elle en souffre profondément. (...) En tous cas, le fait est là. Dans une société organisée par les hommes et pour les hommes, mais qui est en train d'évoluer, les femmes se sentent en déséquilibre. (...)

Extraits de : « Relations conjugales : l'enfant dans le couple » dans *Encyclopédie de la femme et de la famille*, vol. 7, Hachette, 1970, p. 1349-1352.

« Il est souhaitable que la mère soit à la maison pour accueillir son enfant quand il rentre de classe. (...) Quand la mère ne peut pas être personnellement présente au retour de son enfant, elle devrait lui laisser un message pour lui expliquer son absence. (...)

Quand le père rentre chez lui le soir, il aime jouir d'un moment de tranquillité qui serve de transition entre les exigences de son travail extérieur et celles de sa famille. On ne devrait pas accueillir le père dès le seuil en le bombardant de jérémiades et de sollicitations. Une boisson préparée, une douche chaude, le journal du jour, un magazine et un moment 'sans question', tout cela réussit à créer une oasis de tranquillité qui améliore sensiblement la qualité de la vie familiale. Dès leur tendre enfance, les enfants apprennent que, lorsque papa franchit le seuil de la maison, il a besoin d'un petit moment de calme et de confort.

Le dîner, par contre, devrait être le temps de la conversation. Il ne faut pas tellement insister sur les nourritures terrestres mais plutôt sur celles de l'esprit. On devrait faire peu de remarques sur la manière et la nature de ce que mangent les enfants, ne leur donner que quelques preuves d'autorité mais de nombreux exemples de cet art de la conversation pratiqué dans le bon vieux temps. »

Extraits de: Docteur Haim G. Ginott, *Les relations entre parents et enfants*, Verviers, Marabout, 1971, p. 98-99 (chapitre consacré à la « La journée de l'enfant »).

Clé de lecture: publié en anglais en 1965 pour proposer des solutions aux conflits enfants/parents, le guide *Between Parent and Child* du psychothérapeute américain Haim Ginott (1922-1973) reçoit un succès immédiat. Il est publié dans différentes langues et est réédité jusqu'au début des années 2000.



«Étant donné le climat érotique actuel, il paraît improbable qu'un seul enfant croie encore que les bébés naissent dans les choux ou les fleurs. Néanmoins, certains parents refusent – ou négligent – de faire l'éducation sexuelle de leurs enfants, éducation qui va bien au-delà d'une simple information physiologique.»

'L'éducation sexuelle? Moi, personne n'a jamais fait la mienne! Ça ne m'a pas empêché d'avoir des enfants'. Beaucoup de parents tiennent encore ce langage. Derrière cette boutade – si vraie – se cache, cependant, un malaise inavoué. Nos pays civilisés sont pleins d'interdits et de tabous, sociaux, moraux ou religieux, qui pèsent sur tout ce qui touche au sexe, à ses manifestations et à l'idée que nous nous en faisons. Beaucoup d'adultes éprouvent une gêne à

parler sérieusement des problèmes de la sexualité. Ou, quand ils en parlent, c'est avec des termes gaulois, des sous-entendus équivoques. (...)

En matière d'éducation sexuelle – et d'éducation tout court – une profonde transformation des mentalités, une véritable mutation sont en train de se produire. (...)

Le rôle de l'éducateur est de faire progressivement de l'enfant un adulte, c'est-à-dire un être responsable, donc libre. La meilleure façon d'y parvenir, c'est de ne pas l'entourer d'une barrière d'interdits et de menaces, c'est de s'adresser, dès qu'il entend raison, à son intelligence et de lui fournir tous les éléments de son libre choix. (...)

Vous n'empêcherez pas votre fille de s'éprendre d'un camarade, pas plus que vous n'empêcherez votre fils d'avoir envie de faire ses premières armes amoureuses.

Leur prêcher la continence absolue serait aussi vain que de leur laisser totalement la bride sur le cou, comme le font aujourd'hui certains parents démissionnaires ou qui se croient, au contraire, d'avant-garde. Cela se termine, en général, par l'officine d'avortement ou le mariage précipité. (...)

Les devoirs des parents

(...) C'est au père qu'il revient, si cela lui est possible psychologiquement, de dire à ses fils que l'acte sexuel n'est pas un acte accompli uniquement pour en tirer un plaisir physique égoïste, mais que c'est un acte que l'on fait à deux. Donc qu'il faut tenir compte des réactions de sa partenaire, dont l'éveil sensuel peut se faire à un rythme très différent et beaucoup plus lent que celui de l'homme. Et aussi que la suprême lâcheté, pour un homme, consiste à laisser une fille 'se débrouiller seule', s'il est responsable d'une grossesse non désirée. En conclusion, l'éducation sexuelle consiste à préparer de jeunes êtres à un art infiniment délicat et essentiel, qui est l'art d'aimer. (...)

Illustration et textes extraits de: « L'éducation sexuelle des enfants » dans *Encyclopédie de la femme et de la famille*, vol. 15, Hachette, 1971, p. 2925-2928.

«Les femmes belges veulent sortir du tombeau», 1972



«Dix mille personnes ! Jamais les organisatrices de la Première Journée de la femme, à Bruxelles, n'avaient escompté une telle assistance. La preuve en est donnée, désormais : les revendications et les doléances de quelques-unes trouvent écho chez la plupart des femmes.

Un défilé d'une dizaine de milliers de visiteurs en une journée, on n'avait jamais vu ça qu'au salon de l'auto ou à la foire du Midi. Cette fois, c'est le féminisme belge qui a réussi ce coup de force en rassemblant le 11 novembre, au Passage 44, à Bruxelles, plusieurs milliers de personnes pour fêter l'Armistice par une déclaration de guerre à toutes les discriminations entre hommes et femmes. On a tout de même chanté la 'Brabançonne' : une 'Brabançonne' revue et corrigée pour la circonstance :

'Après des siècles et des siècles d'esclavage
 La femme belge sortant du tombeau
 Hurler avec force et avec rage
 Son droit à un destin nouveau'

Rassembler huit mille femmes, c'est beaucoup pour un mouvement que l'on avait tendance à assimiler à un petit groupe d'excitées. C'est encore trop peu pour un pays qui en compte près de 5 millions...

Mais pendant que l'on chantait, que l'on discutait, que l'on dénonçait au Passage 44, des femmes se faisaient avorter en cachette, des femmes profitaient de cette journée de congé pour faire leur lessive ou leur nettoyage, des femmes, les ménagères, les serveuses, les infirmières, les bonnes, les conductrices de trams, les prostituées... étaient de corvée comme les autres jours. Elles ne sont pas venues au Passage 44. (...)

On s'attendait, en Belgique, à un automne chaud sur le plan social et politique. Il l'aura été dans un domaine inattendu : la libération des femmes. »

Extraits de : «Après des siècles d'esclavage les femmes belges veulent sortir du tombeau», *Le Soir illustré*, n°2109, 23 novembre 1972, p. 50-53. Collection Carhif.

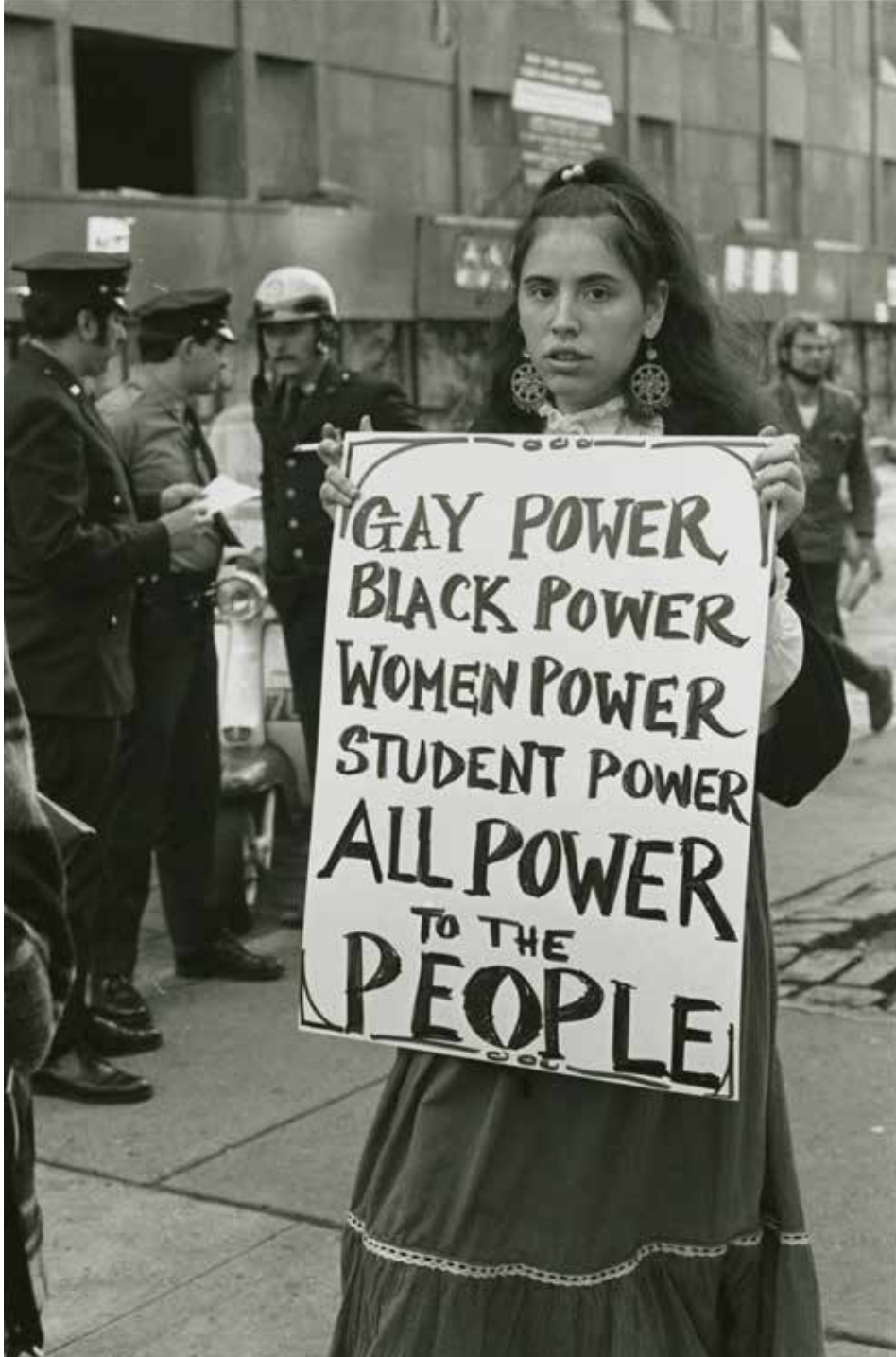


Photo d'une manifestante à New York (États-Unis) en 1970.

Traduction de la pancarte: « Le pouvoir aux gays, aux Noirs, aux femmes, aux étudiants. Tout le pouvoir au peuple. »

© Diane Davies, Manuscripts and Archives Division, the New York Public Library.



Affiche du groupe féministe Dolle Mina, années 1970.

Traduction :

« EN AVANT LES FEMMES !
POUR UNE SOCIÉTÉ SANS CLASSE !
Femmes : qui défend nos intérêts ?

Qui nous garantit :

- des équipements collectifs
- des services de garde d'enfants plus nombreux et de meilleure qualité
- une formation identique pour tous et toutes
- un salaire égal pour un travail égal
- la sécurité d'emploi pour tous et toutes
- la contraception gratuite
- la libéralisation de l'avortement, avec libre décision de la femme ??... »

Collection Amsab-ISG.

« Qu'est-ce que le FLF : l'action.

Si le principe général du mouvement est, bien sûr, la libération totale des femmes sur tous les plans, les types d'action pour atteindre ce but sont divers.

La condition primordiale pour qu'un bouleversement s'opère dans notre situation d'opprimées est la prise de conscience de cette situation inégalitaire, d'où découle la révolte, elle-même génératrice d'action. La conviction qu'il faille changer l'ordre établi constitue donc la première démarche. (...)

Le problème central se situe au niveau de la diffusion (de l'information) et de la sensibilisation de l'opinion. Il apparaît important d'agir tant au niveau des prises de décisions qu'au niveau de la base (en vue de la transformation des schémas traditionnels points de vue mental). Si nous devons bien entendu nous attacher à faire changer les lois (certaines sont à supprimer simplement) par une pression constante sur le Parlement, nous devons parallèlement susciter la prise de conscience de la masse et ainsi saper les fondements mêmes de notre société. C'est le refus de chaque femme de jouer le rôle que l'homme peut lui imposer qui importe.

La situation d'injustice à l'égard des femmes étant bien établie et se traduisant dans toutes les lois (que ce soit sur le mariage et ses corollaires divorce, adultère, etc., l'avortement, lois discriminatoires sur le travail, ...) comment frapper les mentalités lourdement handicapées par des siècles d'habitudes ? Quels moyens d'action sont les plus radicaux et les plus percutants, quels sont ceux susceptibles d'atteindre le maximum de femmes ? C'est la question essentielle de l'efficacité. L'action dans sa signification doit être perceptible à toutes. (Ex : lorsqu'un groupe de féministes danoises montent dans un tram et refusent de payer plus de 70% du prix des places - ce qui représente la différence effective dans les salaires - quelle femme pourrait rester hors du coup ?).

Ce ne sont pas les manifestes longs et ennuyeux qui sont parlants, il faut révolutionner la vie quotidienne. Par l'action spontanée, humoristique, imaginative, subversive, individuelle ou collective, concertée ou non. Bref, des actions éclairs, imprévues, improvisées, la provocation. Pour un maximum d'efficacité, seule l'action permanente, anarchique, critique et exaltée porteront.

À chacune donc de mener une révolution permanente à tout moment et partout en ne laissant rien passer et en marquant le coup chaque fois qu'il se présente :

- Concours de beauté : BANZAÏ
- Madame ou Mademoiselle ? : BANZAÏ
- publicité sexiste : BANZAÏ
- théorie et interprétations psychologiques opportunistes, Freudisme etc... : BANZAÏ

Liliane. »

Extraits de la revue *Et ta sœur ???* du Front de Libération des Femmes (FLF), n°2, octobre 1971 (non paginé). Collection Carhif.



Campagne de sensibilisation du Groupe d'Action pluraliste pour l'Égalité des Hommes et des Femmes, 1971.

Traduction :

« N'y a-t-il vraiment pas de place pour elle ?
Donne-lui un petit coup de pouce. Vote pour elle. »

Collection Carhif.



Photo d'une manifestation féministe devant le Parlement belge (Bruxelles, 1974).

Traduction des textes sur les banderoles : « Choisissez votre parti, mais votez pour une femme », « Votez à gauche, votez pour une femme de gauche ».

© Jaak Brouwers, Carhif.



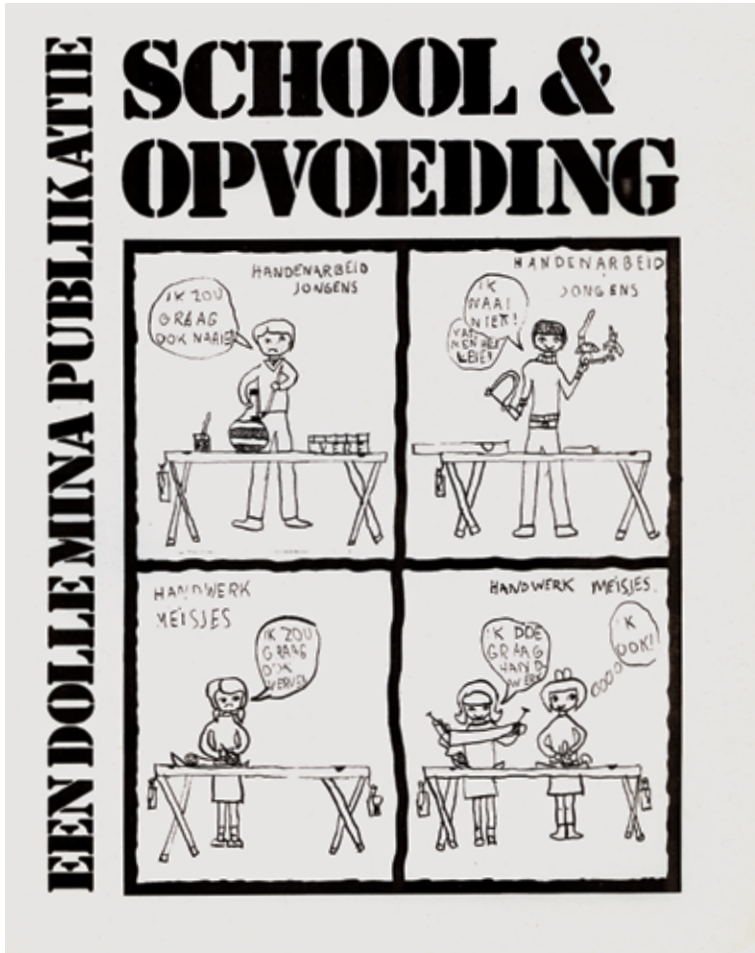
Affichette d'une Assemblée des femmes à Charleroi, 1975. Collection Carhif.



En 1971, des féministes chahutent la finale du Concours Miss Belgique. Affiche de l'évènement, 1971. Collection Carhif.



Extraits de la brochure féministe *Le Petit livre rouge des femmes*, 1972. Collection Carhif.



Brochure « École & éducation », une publication du groupe féministe Dolle Mina qui préconise les mêmes activités pour les filles et les garçons, ca. 1971.

Traduction des textes :

Travaux manuels 'garçons'

« Je voudrais bien pouvoir coudre »

« Je ne veux pas coudre ! Jamais de la vie ! »

Travaux manuels 'filles'

« Je voudrais bien peindre »

« J'aime bien coudre », « moi aussi »

Collection Carhif.



Publicité pour le livre d'enfant *Abel fait le ménage*, 1975.

Collection Carhif.

«Femme à tes casseroles! Y en a marre!», 1971 & 1975



Brochure du groupement féministe Marie Mineur, 1971.
Collection Carhif.



Extrait du *Bulletin de la Maison des femmes* de Bruxelles, 1975.
Collection Carhif.



Carte postale, années 1970. Collection Carhif.

Vous ne voulez pas être mère aujourd'hui?
 Vous n'êtes pas enceinte mais vous risquez de l'être si vous ne prenez aucune précaution ou si vous en employez de mauvaises

En vente libre en pharmacie:
 la "capote anglaise" pour l'homme
 et vous faut une prescription médicale pour les contraceptifs féminins

Le stérilet
 petit appareil flexible en plastique placé dans l'utérus pour une durée d'au moins 1 an

les pilules
 il y a différentes sortes de pilules, presque toutes les femmes peuvent trouver celles qui leur conviennent bien

le diaphragme + gelée spermicide
 coupole de caoutchouc sur mesure, placée à l'entrée de l'utérus pour qq heures. En vente libre mais médecin pour connaître la bonne taille.

250 F + consultation

attention!
 beaucoup de médecins ne vous conseillent pas bien :
 - soit parce qu'ils sont contre
 - soit parce qu'ils n'ont pas été formés aux nouvelles techniques. Exigez une contraception efficace qui vous convienne à VOUS et non à EUX.

Présentation des méthodes contraceptives et mise en garde contre l'attitude de certains médecins. Brochure *Avortement: les femmes décident* de la Maison des femmes de Bruxelles, 1976. Collection Carhif.



Affiche d'un groupement féministe pour la dépénalisation de l'avortement, années 1970.
Collection Carhif.

« Le féminisme est sans aucun doute politique, son but étant de changer radicalement, de révolutionner, la façon dont sont organisées la vie en société et les rapports qui régissent les êtres humains. (...)

La lutte des classes, oui ! Mais la lutte de toutes les classes : classes économiques et sociales, mais aussi classes de sexe et d'âge.

La société occidentale est à la fois capitaliste et patriarcale. Plus un régime est 'à droite', plus le patriarcat et le sexisme y sont virulents, moins l'infrastructure sociale y est développée et plus les femmes et les enfants y sont lésés (études payantes, moindre pourcentage de femmes qui travaillent, pas de médecine gratuite, contraception freinée, avortement interdit, puissance de la Famille patriarcale autoritaire, puissance de la Religion, obscurantisme...).

D'autre part, nous constatons que le socialisme existant – s'il représente un progrès indéniable pour la libération des femmes et des enfants – n'est pas suffisant pour en finir avec le système des rôles sexuels, des rôles traditionnellement dévolus à l'homme (créer, agir, décider, s'affirmer) et à la femme (servir, soutenir, obéir, s'effacer), ni pour saper la force de ce conditionnement culturel, de cette programmation des cerveaux en rôle 'masculin' et 'féminin' qui date depuis des milliers d'années. (...)

Les nouvelles féministes savent désormais que 'leur' classe sociale n'est pas nécessairement celle de leur mari, que la classe sociale d'une ménagère, d'une femme au foyer dont le travail n'est pas payé du tout, est toujours en-deçà de la classe sociale de son mari, fût-il prolétaire et très mal payé.

Comprendre cela donne à la femme une nouvelle image d'elle-même : elle n'est plus le satellite, l'ombre, l'appendice de l'homme, mais un individu.

De tous les travailleurs, ce sont les travailleuses qui sont les plus exploitées.

Les féministes savent désormais qu'elles doivent oser lutter pour elles-mêmes et que personne ne le fera à leur place. (...)

Comment s'y prendre ?

En luttant pour faire aboutir une série de revendications telles que : la création de crèches, l'intégration de la femme dans le monde du travail, 'à travail égal, salaire égal', l'accès des femmes à toutes les professions, la réduction des heures de travail pour tout le monde, l'égalité des chances de promotion professionnelle, le pré-salaire étudiant, la mixité de toutes les écoles et de tous les cours, la contraception et l'avortement libres et gratuits, etc. etc. »

Extraits de la revue féministe *Et ta sœur ?* du Front de Libération des Femmes, mai 1972, p. 9-10.

«À la maison

À nous, dès notre jeune âge, on donne une poupée et une voiture d'enfant, une cuisine miniature et un fer à repasser. On nous dit : ne grimpe pas aux arbres, espèce de garçon manqué ! Ne te salis pas, ne jure pas comme un garçon.

Déjà on nous prépare à notre rôle de mère.

Un garçon, on le prépare à être chef de famille.

On lui apprend un métier d'homme, il fait des études de garçon. Il joue avec des autos, des grues, des révolvers. Il fume, il a de l'argent de poche, il peut sortir à sa guise car il ne risque rien : CE N'EST PAS COMME UNE FILLE. (...)

À l'école

Voici comment, en 1972, on conçoit les rapports entre les élèves dans l'école primaire où je travaille. Jusqu'en deuxième année, filles et garçons sont ensemble parce que pas assez nombreux pour être séparés ; il ne s'agit donc pas de mixité volontaire ! D'ailleurs, dans la classe, les garçons sont d'un côté, les filles, de l'autre ; en récréation, c'est la même chose : 'les garçons sont trop brutaux, dit-on, ils pourraient faire mal aux filles'.

Si un garçon pleure on lui dit : 'fais attention ! il y a des filles qui te regardent, elles vont rire de toi'. Mais à une fille en larmes, on dit : 'pauvre petit chou !'

Quand un garçon donne un coup à une fille, on dit : 'ça promet ! Je plains sa femme plus tard !'

Quoi d'étonnant si à la gymnastique les garçons refusent de se mêler aux filles ? Ils ne veulent même pas leur donner la main : c'est humiliant. Les filles, elles sont un peu gênées de donner la main aux garçons, mais elles disent toujours : 'on veut bien, mais les garçons ne veulent pas.'

À lire ceci, vous vous dites peut-être : 'mais c'est tout naturel ! Le monde est comme ça !'

Eh ! bien non ! Ces attitudes ne sont pas naturelles ! Elles sont le fruit d'une éducation basée sur l'opposition des sexes :

le garçon est fort - la fille est faible ;

le garçon est intelligent - la fille, pas très maligne (pour les maths en tous cas) ;

le garçon est courageux - la fille craintive,

etc.

Accepter ces oppositions, c'est maintenir l'état de guerre entre les sexes.

REGARDE AUTOUR DE TOI !

LIS LES LIVRES QUE L'ON OFFRE À TES ENFANTS. LES PLUS PETITS ONT DÉJÀ L'IMAGE DE LA FAIBLESSE FÉMININE FACE À LA FORCE PROTECTRICE DU MÂLE, MÊME SI CE MÂLE N'A QUE 3 OU 4 ANS ! (...)



Si nous voulons occuper une place dans la société : non pas une place volée aux garçons parce que nous sommes des garçons manqués, mais une place qui est la nôtre parce que la société est un groupe d'hommes et de femmes responsables, il nous faut changer la mentalité ambiante.

Comment faire ?

1° Abandonnons nos attitudes de poupée, notre passivité, nos peurs, nos hésitations.

2° Ne nous moquons évidemment pas d'un garçon parce qu'il est timide, doux, rêveur...

3° Élevons nos enfants des deux sexes de la même façon : vêtements, jouets, manière de parler, projets d'avenir. »

« CE QUE NOUS VOULONS TOUT DE SUITE DE CET ÉTAT QUI SE DIT DÉMOCRATIQUE :
LES MÊMES CHANCES QUE LES GARÇONS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE.

- mixité à tous les niveaux scolaires, tant pour les professeurs que pour les enfants.

- suppression de tous les manuels scolaires qui perpétuent l'image traditionnelle de la femme et retiennent les enfants dans un monde révolu.

- Suppression des rôles et des stéréotypes féminins et masculins qui entretiennent le sexisme, cette forme de racisme. »

Extraits d'une brochure féministe : « Fille ou garçon », *Le Petit livre rouge des femmes*, 1972, p. 4 & 42.

« Des hommes politiques belges proposent d'autoriser l'avortement, dans certaines conditions. Cependant, ce projet ne répond pas au problème, car la décision finale reviendrait aux médecins.

C'est à la femme qu'il appartient de décider si elle veut poursuivre ou non sa grossesse. Qui peut mieux juger de la situation que la personne qui va prendre l'enfant en charge ?

Certains prétendent qu'on ne peut laisser les femmes décider elles-mêmes d'interrompre la grossesse car elles ne sont pas assez responsables !

Le vrai problème c'est la liberté de mettre ou non des enfants au monde.

Exigeons cette liberté ! En attendant, aidons-nous les unes les autres à faire face à nos problèmes.

La fécondité libre, c'est aussi la possibilité d'avoir les enfants qu'on souhaite. Par des salaires décents et des équipements sociaux, la société doit nous garantir ce droit. »

Extraits de la brochure féministe *Le Petit livre rouge des femmes*, 1972, p. 20.

« Les femmes sont considérées comme capables d'assurer l'élevage des enfants, mais comme incapables de décider de l'opportunité d'une grossesse. On leur substitue curieusement un aéropage de juges et de médecins, voire de psychologues et de moralistes, dont toute la science consiste à freiner le progrès et la libération des femmes. »

Extrait de : Françoise Collin, « Féminité et féminisme », *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n°1, n° thématique *Le féminisme pour quoi faire ?*, 1973, p. 13.

« SUIS-JE À PART ?

Parce que je ne suis pas mariée, on croit que j'ai quelque chose qui ne tourne pas rond.

On croit que je suis anormale ou malheureuse.

Si j'ai mal aux dents, on me dit : tu as le mal de l'amour.

Si je suis malade, on me dit : marie-toi, ça va te passer.

Les hommes essaient de savoir si je suis vierge. Ils me suivent quand je rentre chez moi, ils disent des blagues 'osées' pour voir si je rougis. Ça les énerve que je n'appartienne pas à l'un d'eux comme les autres femmes.

Les autres femmes, elles me disent : 't'as bien de la chance ! tu es libre, sans charges, sans hommes, sans enfants.'

Pourtant, on m'invite rarement chez les couples. Pour eux, je suis une anormale.

Comme les femmes mariées sont plus nombreuses, c'est leur vie à elle qui semble normale.

Dans la vie du travail, je suis entre deux chaises : je pourrais très bien occuper les mêmes places que les hommes, avoir le même traitement qu'eux ; mais comme je suis une femme, ça ne marche pas.

Pendant ce temps, les autres femmes trouvent que je ne comprends pas leurs problèmes, que je ne suis pas comme elles, que je triche, que je ne suis pas une vraie femme. »

« GARCES OU MARIÉES

(...) Nous avons mis nos alliances dans nos poches par solidarité avec nos sœurs célibataires. CÉLIBATAIRES, VEUVES, DIVORCÉES, MARIÉES, C'EST PAREIL. »

Extraits de la brochure féministe *Le Petit livre rouge des femmes*, 1972, p. 9.

« On nous a appris que dans l'amour, c'est l'homme qui fait tout. Nous, nous n'avons qu'à attendre, recevoir, accepter.

QUELLE EST CETTE DIFFÉRENCE ?

Eux, dit-on, ont besoin de ça.

Nous, nous pouvons nous en passer.

Eux, s'ils couchent avec plusieurs filles, c'est parce qu'ils sont très virils (ceci est une qualité).

Nous, si nous couchons avec plusieurs hommes, on nous appelle putains (ceci est un défaut).

Eux peuvent montrer leur envie.

Nous, nous devons la cacher, sauf dans le lit conjugal, à l'heure et à la manière qu'eux souhaitent.

Il faudrait quand même savoir s'il est scientifiquement prouvé qu'une femme ne sent le désir d'amour que sur commande ? (...)

NOUS NE SOMMES PAS FRIGIDES

Ne soyons pas timides.

Pour que nous en ayons envie, il faut que cela nous plaise. Disons ce qui nous plaît. Faisons les gestes qui nous plaisent. Montrons-nous telles que nous sommes. Faisons leur comprendre que l'amour, c'est un jeu qui se joue à deux, mais se gagne aussi à deux !

**NOTRE SEXUALITÉ N'EST PAS LA MÊME QUE CELLE DES HOMMES
MAIS ELLE EST AUSSI FORTE, AUSSI BONNE, AUSSI NORMALE. (...)**

**L'ÉPANOUISSEMENT DE LA SEXUALITÉ EST INDISPENSABLE POUR
FAIRE UNE SOCIÉTÉ D'HOMMES LIBRES.**

La société fabrique des refoulés à la pelle à cause de son éducation qui fait de la vie sexuelle un tabou, un péché. (...)

Extraits de la brochure féministe : « Dans l'amour, c'est homme... », *Le Petit livre rouge des femmes*, 1972, p. 18.
Collection Carhif.

« On ne dit jamais à un homme qu'il faut se faire les yeux avec le produit X et la bouche avec le produit Z.

on ne dit jamais à un homme qu'il a un gros ventre

on ne dit jamais à un homme que son costume est fripé, pas moderne, pas de la dernière coupe (si oui, on pense : le pauvre, quelle femme il doit avoir !!!)

on ne dit jamais à un homme qu'il faut changer la forme de son nez ou de ses doigts de pied s'il veut rester secrétaire (il ne l'est d'ailleurs presque jamais)

on ne dit jamais à un homme qu'il a les traits tirés et que c'est inadmissible dans la société Novella.

Quoi qu'il fasse ou ne fasse pas, quel que soit son aspect, il est un homme, il reste un homme.

(...) La femme qui travaille, qui rentre à la maison et doit moucher les gosses, les laver, les nourrir, entretenir le costume de son mari, nettoyer le couloir,

doit rester fraîche,

doit être belle,

doit être toujours prête à recevoir son mari,

doit être enthousiasmée,

doit se faire les ongles, les lèvres, les yeux,

doit ressembler à une femme qui n'existe pas : la femme idéale, la femme fatale, la femme publicitaire.

Nous voulons pouvoir être fatiguées.

Nous voulons pouvoir être laides.

Nous voulons pouvoir être grosses.

Nous voulons qu'on nous aime, qu'on nous apprécie pour ce que nous sommes, pour la lutte que nous menons, le travail que nous faisons, les choses que nous avons dans notre tête, la tendresse que nous avons dans nos cœurs, la force que nous avons dans nos mains et le monde que nous changerons. »

Extrait de la brochure féministe *Le Petit livre rouge des femmes*, 1972, p. 26.

GOÛTER MATRIMONIAL D'ÉCAUSSINES

Lundi 22 mai 1972

Bonnes gens venus à Écaussines et vous surtout, candidats et candidates au mariage, sachez que nous ne nous en prenons pas à vous ni à vos réjouissances d'aujourd'hui.

Mais, quelles que soient votre opinion et la nôtre sur l'institution même du mariage, c'est contre la condition faite à la femme mariée que nous protestons. C'est celle d'une mineure, d'une sous-développée.

Napoléon n'est pas mort. Il continue à régner par mari interposé.

'Fille à marier',

Où iras-tu ? Où vivras-tu ? Là où ton mari le voudra. (Article 213 du code civil). Si tu ne veux pas le suivre, le tribunal appréciera si tes motifs sont légitimes.

Même en cas de sévices, d'excès ou d'injures graves, il te faudra l'autorisation du tribunal pour quitter la compagnie de ton mari. (Article 259 du code civil).

Si tu trompes ton seigneur et maître, même une seule fois, haro sur toi ! 'Il' pourra divorcer, mais toi, tu n'obtiendras le divorce contre ton mari adultère qu'en cas de circonstance aggravante. (Articles 229 et 230 du code civil).

Même si tu n'as pas ce qu'on appelle des 'biens', n'oublie pas de faire un contrat de mariage : cela coûte moins cher qu'une robe de mariée !

Sinon, ou en cas de contrat de communauté, il t'en cuira ! Ton mari, seul, administrera les biens de la communauté et les tiens, même ta machine à coudre, sauf ceux que tu auras acquis par ton travail professionnel (Article 1421 du code civil). À l'exception de tes immeubles, il peut tout vendre, sans même que tu le saches (Article 1428 du code civil).

Mais si toi, tu veux le tirer de prison ou, en son absence, établir tes enfants, tu devras demander l'autorisation du juge (Article 1428 du code civil).

Tu pourras dans tous les cas payer ses dettes et le contrôleur des contributions. On est 'chic' avec toi, n'est-ce pas ?

Passons à tes enfants. (Articles 373 et 374 du code civil).

Ce seront ceux de ton mari : ils porteront uniquement son nom et pas le tien.

Papa décide de tout : des études, de la langue d'enseignement, de la religion, etc.... Il a la lourde charge de signer le bulletin des écoliers. Si maman n'est pas d'accord avec tout cela, qu'elle aille... au tribunal et qu'elle se console en torchant les petits.



Même mort, ton mari l'emportera encore sur toi : il te laisse une pension de veuve, mais il peut te faire nommer un 'conseiller' pour exercer la tutelle sur tes propres enfants (Article 391 du code civil) et tu devras respecter sa mémoire car la loi t'impose, à toi seule (pas à lui), comme en cas de divorce, un délai de réflexion de 300 jours avant que tu puisses te remarier ! (Article 228 du code civil).

LA MARIÉE, ELLE EST EN NOIR :
ELLE PORTE LE DEUIL DE SA LIBERTÉ.

FRONT DE LIBÉRATION DES FEMMES, B.P. 4, 1060 Bruxelles. »

Tract du Front de Libération des femmes distribué au Goûter matrimonial d'Écaussines le 22 mai 1972.

Clé de lecture

- **Code civil** : Le code civil de Napoléon, qui s'applique dès 1804 dans les régions qui formeront la future Belgique en 1830, fixe une série d'obligations qui découlent du mariage. Il consacre l'incapacité juridique totale de la femme mariée. Son mari administre ses biens, dont les revenus de son travail, et a tous pouvoirs sur les enfants. Le code civil est contesté par les féministes dès la fin du 19^e siècle.
- **Goûter matrimonial d'Écaussines** : organisé depuis 1903, ce goûter célébré à Écaussines (Hainaut) est destiné aux jeunes femmes à marier.

Collection Carhif.

- _ A TRAVAIL EGAL , SALAIRE EGAL
- _ ACCES A TOUTES LES PROFESSIONS POUR LES FEMMES
- _ MEMES CHANCES DE PROMOTION PROFESSIONNELLE
- _ REDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL POUR TOUTES ET TOUS
- _ INFRASTRUCTURE SOCIALE
- _ (CRECHES , GARDERIES D'ENFANTS , SERVICES DE NETTOYAGE ...)



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Une femme gagne en moyenne 30 % de moins qu'un homme. La vie n'est pas moins chère pour une femme que pour un homme.

Le salaire de la femme est considéré comme un salaire d'appoint, alors qu'une femme sur 4 est une femme seule qui a souvent des enfants à charge.

Le salaire inférieur des femmes → allocations sociales inférieures.

Interdiction de travail de nuit pour les femmes = → unification du salaire inférieur de jour. *just*

70 % de femmes au foyer = chômage camouflé.

FRONT DE LIBERATION DE LA FEMME.

Bulletin d'adhésion à envoyer au F.L.F., Boîte Postale n° 4, 1060 Bruxelles

Je désire entrer en contact avec le F.L.F. et rallier la lutte contre l'oppression des femmes.

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

Editeur responsable : D. TESTAERT, 27, rue de la Magnanerie, 1180 Bruxelles.

Tract du Front de Libération des Femmes, 1972. Collection Carhif.



Photo d'une marche aux flambeaux contre le harcèlement de rue, Gand, 1978. Traduction de la banderole: «La rue est aussi à nous, les femmes» Collection privée.

«J'aurais voulu être un garçon pour pouvoir me promener seule dans les rues le soir. Mais je suis une fille. Il y a les viols, les agressions et tout le truc. Alors je dois choisir : rester chez moi ou me trouver un protecteur (musclé de préférence).

La rue appartient aux hommes. Même la journée on n'y a pas la paix. On vous siffle, on vous interpelle : 'Bonjour ma chérie'. Votre passage est accompagné de bruits de baisers et autres sons divers. Et puis il y a ces regards, dans le tram et partout, ces yeux qui vous dévisagent, puis qui vous déshabillent, qui se fixent sur vos genoux. (...)

Il y en a qui disent : c'est votre faute, vous provoquez les hommes en faisant ça. Alors bon : se balader à huit heures du soir, aller au cinéma seule, entrer boire un verre dans un café, s'asseoir sur un banc, c'est de la provocation ? Mais est-ce qu'on peut encore exister ou faut-il qu'on s'enferme dans notre cuisine, où là au moins on ne risque rien ? (...)

POUR EUX : UNE FEMME = 1 objet à baiser.

NOUS NE SOMMES PAS DES OBJETS.

NOUS SOMMES DES PERSONNES ET POUVONS AVOIR D'AUTRES RAPPORTS AVEC LES HOMMES QUE DES RAPPORTS SEXUELS.

IL FAUT CONQUÉRIR LE DROIT À LA CAMARADERIE ENTRE LES SEXES,
DROIT DE SORTIR SANS ÊTRE IMPORTUNÉE. »

Extraits de la brochure féministe *Le Petit livre rouge des femmes*, 1972, p. 6.

« (...) Le problème est de savoir si la détention d'un pénis ou d'un vagin entraîne automatiquement le chapelet des avantages et des contraintes qui leur est traditionnellement lié et qui se définit par les notions de 'masculinité' ou de 'féminité'. (...) »

Sans vouloir insister sur le fait que bon nombre d'hommes dotés d'une constitution chétive ou malingre ne sont pas pour autant voués aux tâches ménagères ou subalternes mais occupent parfois des postes très importants, ni rappeler que l'affaiblissement - à certains égards seulement - de la femme est lié aux tâches domestiques qui lui ont été dévolues, on fera remarquer que l'histoire humaine est l'histoire (...) d'une indépendance conquise par rapport aux conditions biologiques. (...) »

Il faudra bien trouver des solutions permettant la démobilisation relative des mères, leur développement personnel et leur intégration à la vie sociale. Deux exigences se présentent ici : d'une part que les hommes, les pères, partagent équitablement les charges de l'éducation de leurs enfants s'ils ont choisi d'en avoir, et cessent d'en laisser tout le poids aux femmes. D'autre part, que la collectivité socialise au maximum les tâches qui peuvent l'être et ce, en développant des équipements collectifs satisfaisants : des crèches nombreuses et psychologiquement autant que matériellement bien équipées, des restaurants à prix réduits dont bénéficieraient tous les travailleurs et toutes les travailleuses (...). »

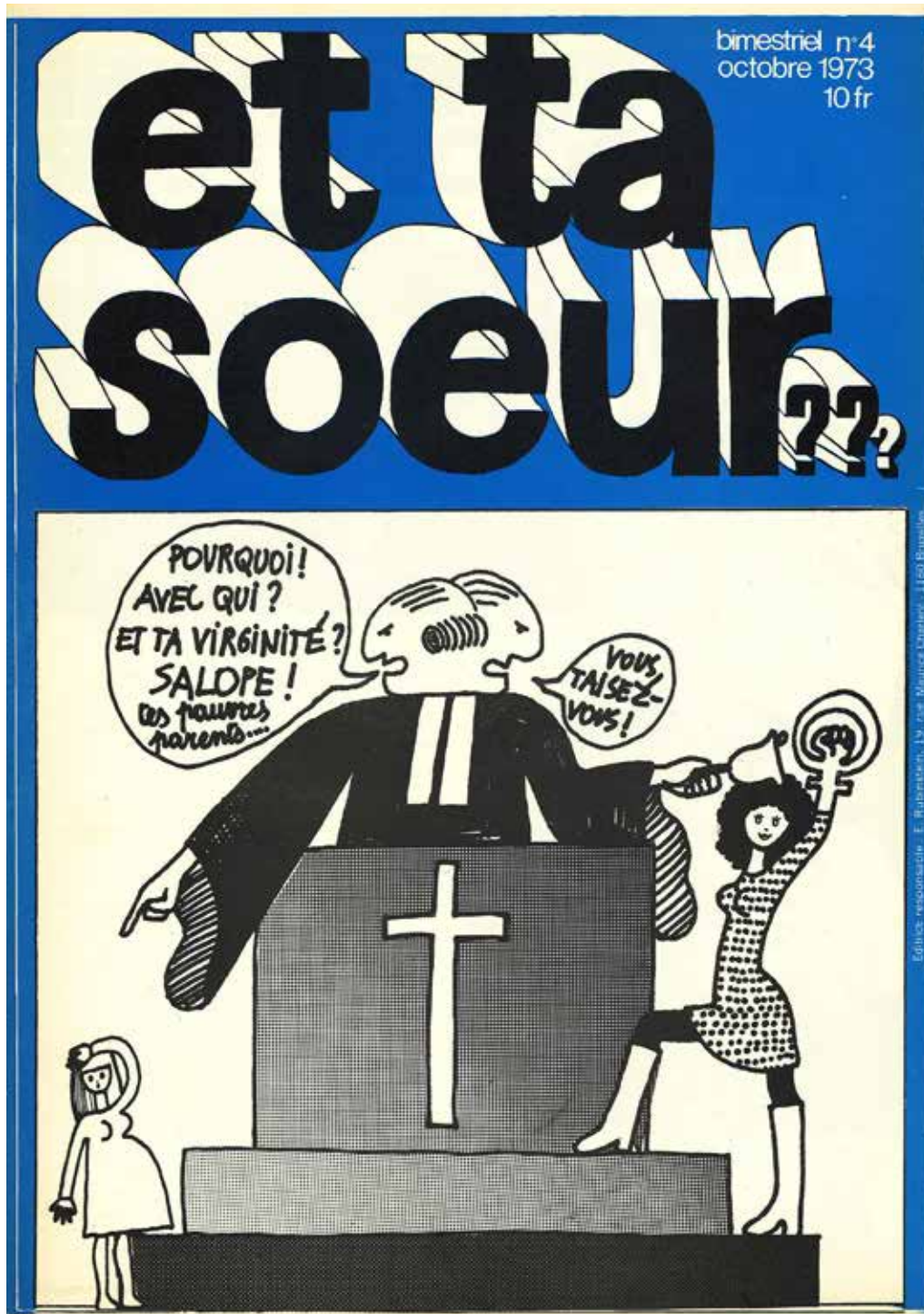
Extraits de : Françoise Collin, « Féminitude et féminisme », *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n°1, n° thématique *Le féminisme pour quoi faire ?*, 1973, p.12-15.

« Berceur, toucher, caresser, donner à manger, changer - autant qu'apprendre à parler ou à marcher - sera assumé aussi bien par les hommes que par les femmes. Partout du père-mère, partout du masculin-féminin. Partout des hommes et des femmes partageant les tâches et les plaisirs au gré de leurs dispositions propres. Tous les métiers accessibles aux hommes-femmes. Des congés de maternité ou pour maladie d'enfants au père-mère, de quelque sexe qu'il soit. »

Mais mettre l'enfant au monde ? nous dit-on. Mettre au monde, les femmes le feront (jusqu'à ce que la reproduction in vitro vienne éventuellement les relayer). Pas toutes les femmes : celles qui en ont envie. Être mère n'est pas une nécessité pour la femme. Éduquer n'est pas sa spécialité. Et ça ne donne ni supériorité ni infériorité : c'est une autre expérience. Rien ne nous impose de faire toutes les expériences possibles. D'ailleurs nous ne le pourrions pas.

Donc pas de politique favorisant l'idéologie de la femme-mère, la mère au foyer, la famille nombreuse, et stigmatisant la célibataire surtout si elle est mère. Pas de médaille aux bonnes reproductrices, pas plus qu'aux productrices. »

Extraits de : Françoise Collin, « Pour une politique féministe fragments d'horizon », *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n° thématique *Les femmes et la politique*, n°6, mars 1975, p. 72.



Couverture de la revue *Et ta sœur ???* du Front de Libération des Femmes, 1973.
Collection Carhif.



Photographie d'une manifestation pour le droit à l'avortement, Namur, 1973. © Georges Vercheval.



Le groupement féministe Marie Mineur soutient une militante licenciée pour avoir dénoncé des irrégularités salariales dans une usine à Manage, 1975. Collection privée.

«(...) Si tu penses que tu deviens folle, si tu perds confiance en toi, si tu te sens vidée, si tu penses que tu ne peux pas faire ce qui te plaît, ou si tu te trouves laide, si tu t'inquiètes sans cesse des prix, si tu as des problèmes sexuels, si ton patron veut coucher avec toi, si tu es débordée par ton travail, ton ménage, tes enfants, ton mari, si tu as besoin de parler avec d'autres femmes, de rigoler, de pleurer, de manger, de papoter, de boire une bière ou de faire plein d'autres choses, si tu penses qu'une maison des femmes est nécessaire, alors rejoins-nous. (...)»

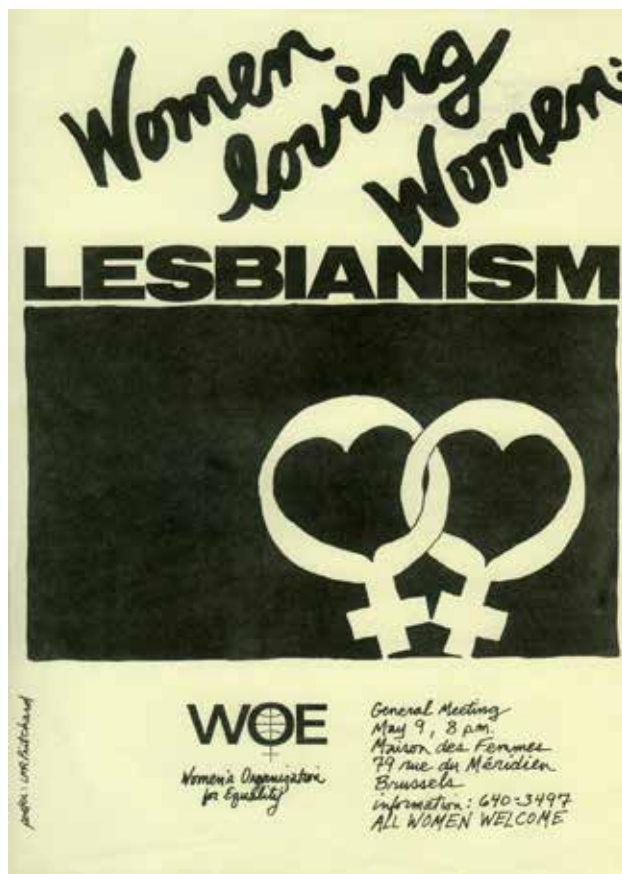
Dépliant de la Maison des femmes de Gand, années 1970. Collection Carhif.



Affiche de la Maison des femmes à Liège fondée dans les années 1970.

Une trentaine de maisons des femmes sont fondées en Belgique dans les années 1970-début des années 1980. Elles organisent des groupes de parole, des permanences juridiques, des services d'entraide, des activités culturelles,... pour renforcer la solidarité entre les femmes.

Collection IHOES, Seraing.



Affiche de l'association féministe Women Overseas for Equality annonçant une soirée sur le lesbianisme, 1973. Collection Carhif.

« Les Homo L

Nous nous définissons comme féministes et révolutionnaires. (...)

Nous voulons faire entrer l'amour, la passion et le plaisir dans notre lutte quotidienne sans être confrontées, et sans nous conformer à aucun modèle; donc, sans nous culpabiliser si c'est avec plusieurs ou avec une seule femme. (...)

Nous, les lesbiennes, souffrons d'une double discrimination : en tant que femmes et en tant que lesbiennes. (...)

Nous appartenons à des tendances politiques diverses dans le cadre de la nouvelle gauche, mais nous sommes toutes d'accord pour dire que nous luttons pour être libres de définir nous-mêmes notre propre sexualité, libres de la domination capitaliste et patriarcale et de sa morale bourgeoise, de l'Église et de sa psychologie. Cela implique un combat contre le système capitaliste et patriarcal et contre les oppressions touchant les homosexuel(le)s partout où elles existent, ainsi que les autres minorités, exclues pour d'autres raisons (race, âge, classe), à savoir les étrangers, les vieux, les mineurs, les chômeurs, etc.

Homo L, Bruxelles. »

Extraits de : « Homo L », *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n°20, numéro thématique *Femmes entre elles : lesbianisme*, 1978, p. 32-33.



Action de protestation contre les discriminations qui frappent les enfants de parents non mariés, Journée des femmes à Gand, 1974.

Traduction des textes sur les pancartes :

« Les enfants naturels veulent aussi des droits », « Je suis aussi un bâtard », « Tous les enfants sont égaux devant la loi, sauf les enfants naturels »

Clé de lecture

- **Enfant naturel** : termes qui étaient utilisés pour désigner les enfants de parents non mariés.
- **Bâtard** : idem, avec connotation péjorative.

© Edgard Alsteens, Carhif.

« Nous aimons les odeurs de cuisine, mais tout autant celles du bois, du goudron, de l'essence, de la terre. Et y mêler nos mains. Mais nous n'accepterions pas de travailler comme des esclaves. Parfois nous nous étonnons de votre docilité. Si on travaillait ensemble, on serait plus forts pour résister aux fameuses 'normes', on y opposerait les droits du corps.

Les mères ont dit que les filles ne devaient pas monter aux arbres. Outre qu'il n'y a presque plus d'arbres, nous y montons très bien, et sur les échelles, les murs, les toits. C'est gai d'être très haut et de regarder comme tout est petit en bas.

C'est gai aussi de construire des maisons, de les dessiner, de les fabriquer. Le mortier, ça sent très bon et puis c'est amusant à faire : tout à coup ça prend, juste comme la mayonnaise ! Faire un sol tout lisse, c'est une victoire. Et ça dure plus longtemps qu'un drap bien plat, bien lissé. Retourner un grand champ, ça nous plaît aussi. Tout autant que de gratter un carré de persil. C'est curieux de croire que nous aimons spécialement les petits gestes. Pourtant, nous ne sommes pas tellement petites. Les hommes et les femmes ont la même taille, l'envergure des bras est presque la même, suffisamment pareille pour que nous puissions faire les mêmes choses. Coudre, lessiver, laver les planchers, les hommes font ça très bien, leur corps est capable de ça aussi. Tout comme le nôtre l'est de monter sur les sièges du Parlement et autres endroits où des cerveaux sont assis pour diriger le monde. »

Extrait de : Marie Denis & Denise Loute, « Le corps restitué », *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n°3, numéro thématique *Ceci (n') est (pas) mon corps*, juin 1974, p. 28.

«Le mariage, la garantie d'un bonheur durable ?

(...) le mariage dont tu avais rêvé tourne mal. Ton destin ancré dans le mariage n'offre finalement pas une grande libération, ni la garantie d'un bonheur durable dans le couple.

Ton mari est aussi choqué, pour lui aussi la situation est difficile à vivre. Mais il a encore son métier. Le mariage n'a jamais été son unique ou principal destin. Même si lui aussi peut souffrir d'un mariage qui tourne mal, son métier et son engagement social lui ouvrent d'autres perspectives.

Pour la femme au foyer, tout s'écroule. Si elle a des enfants, ils maintiennent un but à sa vie. Mais que se passe-t-il si eux-mêmes prennent leur propre voie ? (...)

Sur la carte d'identité de la femme au foyer, il est écrit 'sans profession'. On ne reconnaît pas au travail ménager un caractère professionnel. Les femmes n'ont pas de salaire, elles n'ont pas un employeur qui pourrait les rémunérer. En échange de leur travail, elles reçoivent le logement et la nourriture gratuite, la gratitude et la tendresse de leur mari et de leurs enfants. Dans une famille heureuse, ce n'est pas toujours ressenti négativement. L'homme et la femme s'entendent bien : il a un métier, elle reste à la maison. Chacun contribue à sa façon à la vie familiale.

L'épouse est la figure centrale de la maison.

Elle en tire une certaine satisfaction. Elle se sent indispensable, elle est la patronne du ménage.

Mais elle se met aussi en danger en se plaçant pour le restant de sa vie dans une relation de dépendance.

De dépendance financière.»

Traduction d'extraits du livre féministe : Renée Van Mechelen ... et al., *De vrouw in de kou*, Anvers/Utrecht, De Nederlandsche Boekhandel, 1974, p. 20 & 23. Traduction du titre: « La femme qu'on laisse de côté ».

« Parce que la société considère que notre principale sécurité à nous, c'est l'homme : père ou mari. À lui de bénéficier pleinement des droits acquis au cours des luttes sociales. À nous d'arriver à nous introduire ou à nous maintenir dans la dépendance d'un homme qui nous procurera cette sécurité.

Or il se fait que les femmes ne veulent plus vivre par procuration. Elles ne veulent plus que le modèle de la sécurité soit pour elles la relation paternelle ou conjugale (...).

Or, il se fait aussi que l'homme est de moins en moins une sécurité pour nous. Il nous abandonne, il divorce, il meurt. Il fait des enfants sans en assumer la responsabilité. Nous sommes alors seules. Nombreuses à être seules : probablement près d'un quart de la population féminine. Avec une petite portion de sécurité sociale toujours insuffisante. Car pour l'homme déjà, cette sécurité sociale est calculée au minimum vital. Pour nous, c'est toujours moins, donc moins que le minimum vital.

Voyant cela nous avons repris notre cheval de bataille : pour la femme, il n'y a pas d'autre sécurité que celle de son travail professionnel. »

Extraits de : « Éditorial », *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n° 4, n° thématique *L'in-sécurité sociale des femmes*, octobre 1974, p. 3.



«Plus de Gouvernement! Voici ce que nous proposons», dessin paru dans le journal *Et ta sœur???* du Front de Libération des Femmes, 1974.

Clé de lecture

LIP: durant la crise économique des années 1970 qui provoque la fermeture de nombreuses entreprises, des travailleurs-euses forment des coopératives pour tenter de sauver leur emploi. Ces initiatives sont soutenues par les féministes, qui sont notamment séduites par la coopérative ouvrière fondée à l'usine d'horlogerie LIP à Besançon (France).

Collection Carhif.

« Est-il besoin de rappeler ici que tous les hommes qui ont été sur les bancs de l'école en Occident se considèrent comme les plus intelligents, les meilleurs habitants de la planète. Forts de quoi, ils se sentent chargés d'une mission 'civilisatrice'. Au nom de cette mission, ils mènent la guerre, ils colonisent, soumettent les peuples barbares et, du même coup, tout ce qui leur semble un peu barbare : les femmes et les enfants, les immigrés et les artistes, les ouvriers agricoles et les ouvriers tout court. »

Extrait de : Marie Denis, «l'éternelle», *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n°8, numéro thématique *Des femmes accusent l'Église*, septembre 1975, p. 23.

« Être féministe, c'est lutter pour la justice. Lutter pour la justice n'est jamais ridicule, si ce n'est aux yeux de certains privilégiés qui ne voient pas la nécessité de l'égalité. L'inégalité entre les sexes n'est qu'une des formes de l'inégalité sociale. On peut découvrir l'injustice sociale sous un angle ou sous un autre, mais toutes les luttes contre l'injustice doivent se rejoindre, car c'est l'injustice, en soi, qui est insupportable. »

Extrait de : Hedwige Peemans-Poullet, « Comment combattre ? », *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n°4, numéro thématique *L'in-sécurité sociale des femmes*, octobre 1974, p. 58.

« Vivre à niveau avec ceux qui sont autres que soi, en raison de l'âge, du sexe, de la couleur de la peau, c'est peut-être ça le défi de la vie humaine. Vivre la différence sans la transformer en hiérarchie, sans prendre les mesures les uns des autres pour s'étalonner les uns au-dessus, les autres en-dessous, ou se classer d'une part et d'autre part... il n'y a pas tellement de sociétés qui y parviennent. »

Extrait de : Elisabeth Franken, « Les femmes et les enfants d'abord ! », *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n°9-10, numéro thématique *Les femmes et les enfants d'abord*, décembre 1975, p. 11.



Affiche du groupe féministe Dolle Mina, 1974.

Traduction :

« FÊTE DES MÈRES, FÊTE DU ROBOT
À 8 BRAS

Femme de ménage: 60 h x 65 fr = 3900 fr

Cuisinière: 60 h x 100 fr = 6000 fr

Serveuse: 40 h x 42,5 fr = 1700 fr

Garde d'enfant: 182 h x 48,5 fr = 8827 fr

Repassage-lessive: 26 h x 67 fr = 1742 fr

Couturière: 12 h x 57 fr = 684 fr

Infirmière: 4 h x 61 fr = 244 fr

Suivi scolaire des enfants: 40 h x 200 fr =
8000 fr

(SANS COMPTER LE TRAVAIL QU'ELLE FAIT
EN DEHORS DU FOYER.)»

Collection Carhif.

« Le travail ménager = ni vu
ni connu
ni payé
ni chôme. »

Ça profite à qui ?

Comment briser l'isolement des ménagères ?

Comment organiser la lutte pour faire reconnaître ce travail ?

Pour le limiter dans le temps ?

Le faire sortir du circuit dévouement-amour ?

Le faire partager ? Le salaire ménager ? Un syndicat des ménagères ? Des groupes femmes-quartier ? »

Tract pour la Journée des femmes à Liège, 1977. Collection Carhif.



Détail d'une affiche du groupement féministe Dolle Mina, 1975.

Traduction des textes :

Inscriptions sur les tiroirs de l'armoire :

Tiroirs fermés : « Tiers-monde », « travailleurs immigrés », « homosexualité », « handicapés », « inadaptés »

Tiroir ouvert : « Femmes »

Inscriptions sur les bombes :

« ça suffit de jouer des rôles », « des crèches plus nombreuses », « fini les publicités dégradantes », « libérer l'avortement », « pourquoi le chômage est-il plus important chez les femmes ? », « nous aussi voulons jouer », « À travail égal, salaire égal »

Collection Carhif.



À partir de 1974, deux jeunes féministes belges qui avaient été violées près de Marseille (France), parviennent au cours de procès très médiatisés à sensibiliser l'opinion publique à l'impunité des auteurs de violences sexuelles. Affiche de soutien aux deux victimes, 1975. Collection Carhif.

« Toute notre vie de femme s'est brisée à Morgiou, une calanque de pêcheurs, pas loin de Marseille, la nuit du 21 août 1974. (...) »

Et l'irréparable pour nos corps et notre dignité de femmes et d'êtres humains, brutalisées, paralysées par la peur, le chantage, bafouées, souillées, humiliées, ridiculisées, en un mot violées durant des heures, torturées par la menace de mort, par des coups et des gestes brutaux, jusqu'aux premières heures de l'aube qui les a fait fuir.

Et comme si ce n'était pas assez encore, l'une de nous deux a été enceinte. Il y a eu un autre choc : l'avortement.

– La justice les écoute et acte : ils prétendent unanimement : « elles étaient consentantes ! » Face à la justice à laquelle nous nous sommes adressées à juste titre et avec **confiance** il nous reste à **nous les victimes à prouver le viol dont nous les accusons avec force**. Or, la justice ne reconnaît le viol que dans certaines circonstances : il aurait fallu nous retrouver empaalées, pieds et poings liés, à demi-mortes ou bien qu'il y ait au moins un témoin.

– **Quand donc, une femme devant la justice est-elle considérée comme violée et peut-elle porter plainte avec quelque espoir d'être entendue et non pas ridiculisée ?**

– **La justice n'écoute pas la parole de la femme** : elle est minoritaire et sans considération légale et égale. (...)

Car dans l'état actuel des mentalités, dues d'ailleurs aux réactions négatives de la justice vis-à-vis de la femme entre autres, la victime finit par se sentir honteuse et responsable d'avoir subi un tel dommage, tandis que les coupables voient leur virilité revalorisée.

– Nous les accusons : de viol, de coups et blessures, d'atteinte à la pudeur, d'atteinte à notre liberté physique et morale, à notre liberté de choix, à notre vie, d'effraction de domicile, d'effraction de nos corps (moins importante que celle du domicile, pour la justice...), de chantage et de tortures morales et physiques... Le Tribunal ne retient que les coups et blessures ! (...)

– Notre lutte à toutes les deux n'a de sens véritable que dans la mesure où cette humiliante histoire en train de se vivre, pourra sauver d'autres femmes de l'injustice du désespoir et de la clandestinité. (...)

Extraits de : Anne Tonglet et Araceli Castellano, « Viol : un témoignage », *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n°8, numéro thématique *Des femmes accusent l'Église*, septembre 1975, p. 63-64.

« (...) Dans notre société, la violence n'est pas un accident mais un principe d'organisation. Les crimes, les guerres, les attaques à main armée, les coups, les bagarres, les ethnocides, les viols ne sont que les manifestations les plus visibles d'une violence permanente inscrite dans l'organisation sociale elle-même et dans son système de pouvoirs. Battre l'autre n'est pas un fait punissable mais un idéal éducatif, développé surtout parmi les garçons. C'est aussi un principe économique de base, qui conditionne semble-t-il l'avancée du 'progrès'. Il s'agit de gagner, et de gagner sur l'autre. Et le dernier des autres, c'est une femme. (...) »

Si les femmes participent à certaines formes de violence directe ou indirecte, si elles exercent – surtout contre elles-mêmes – certaines formes de violence spécifiques, elles figurent aussi et surtout parmi les victimes de la violence. Au même titre que les hommes sans doute, en tant qu'êtres humains, mais aussi et en outre, en tant que femmes. Et c'est sans doute là le fait original que nous devons souligner : il existe une forme de violence qui est exercée par les hommes contre les femmes en tant que femmes, une violence sexuée et qui n'est pas réciproque. (...) »

Elles [les femmes] ne violent pas, n'agressent pas les hommes dans la rue, ne font pas subir des sévices sexuels aux petits garçons, ne procèdent pas rituellement à l'ablation des testicules sous prétexte de rendre les hommes dociles comme eux-mêmes le font par l'excision. La violence sexuée est donc bien une violence d'hommes et d'hommes seulement. Le lien établi entre violence et sexualité leur est propre. (...) »

Dans leur intérêt même, et dans l'intérêt de la société tout entière, il est temps que les hommes cessent de considérer comme 'instinctives', inéluctables, des conduites (sexuées) qui tiennent plutôt à leurs intérêts et à leurs pouvoirs. Il est temps que soient déconnectés les fils qui relient quasi institutionnellement sexualité masculine et violence. Et que cette soi-disant nature apparaisse enfin comme ce qu'elle est, c'est-à-dire comme un crime, à dénoncer dans l'éducation, à condamner dans la pratique judiciaire, à traquer dans le système social et culturel tout entier. (...) »

Il existe d'ailleurs tout un système viril de représentations de la violence, toute une fantasmagorie virile de la violence qui laisse les femmes insensibles. 80% du cinéma mondial exprime cette fantasmagorie, et il est peu de films qui en soient exempts. La représentation du meurtre, individuel ou collectif, la poursuite, l'attaque, le viol, l'affrontement, le corps à corps répondent à une certaine épreuve virile de soi, et renforcent une certaine image de l'homme. La plupart des femmes subissent ces fantasmes par habitude ou s'y complaisent pour avoir place dans le monde des hommes, à moins qu'elles n'en soient franchement écoeurées. L'imaginaire de la violence est un imaginaire d'hommes. (...) »

Les femmes sont exclues en tant que telles de cette idéologie parce qu'elles sont exclues du pouvoir effectif. L'image qui leur est proposée d'elles-mêmes est une image de soumission. Leur non-violence tient à la position qu'elles ont traditionnellement occupée dans la société, position de dépendance mais plus encore de marginalité par rapport au système de pouvoirs. Elle tient aussi, sans doute, à leur statut maternel : non seulement gestation et mise au monde mais aussi lent travail d'éducation qui leur a été traditionnellement réservé et qui les rend plus sensibles au prix de la vie humaine. (...) »

Extraits de : Françoise Collin... *et al.*, « Entre chien et loup », *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n° thématique *Violence*, n°14/15, 1976, p. 3-9.

« La Belgique sera bientôt aussi célèbre pour ses démêlés avec les hôtesse de l'air que pour ses problèmes linguistiques. Condamnée, en avril dernier, par la Cour Européenne de Justice pour discriminations de salaires, la Sabena se trouve depuis plusieurs mois la cible des critiques parce qu'elle persiste à mettre au rancart les hôtesse de 45 ans alors que le personnel masculin peut voler sans limite d'âge. (...) »

Le contrat des hôtesse avec la Sabena prévoyait, dès 1954, une clause de célibat : le mariage de l'hôtesse mettait automatiquement un terme à son contrat. Devenue illégale, cette clause a été supprimée en 1963 mais entre-temps, la Sabena avait introduit en 1958, avec l'accord des syndicats, la limite d'âge de 40 ans (45 ans sur avis favorable). La carrière de l'hôtesse se termine donc irrémédiablement à 45 ans au plus tard alors que le personnel masculin qui occupe les mêmes fonctions – les stewards – peuvent travailler sans limite d'âge.

Sur le plan social et psychologique, les conséquences sont dramatiques pour les hôtesse : elles perdent leur emploi à un âge où il leur reste encore 15 à 20 ans de carrière à prêter pour pouvoir bénéficier d'une pension complète. (...) »

La seule victoire obtenue par les hôtesse a été la suppression, suite notamment à des manifestations féministes, de la fameuse commission esthétique qui fut pendant un certain temps chargée d'apprécier la fraîcheur des hôtesse qui atteignaient la quarantaine... »

Extraits de : Suzanne Van Rokeghem, « Seule la Belgique persiste à 'liquider' les hôtesse de l'air de 40 ans... », Le Soir, 11/12 juillet 1976.

Clé de lecture : La société nationale aérienne belge Sabena emploie des hôtesse depuis 1946, mais elles n'ont pas les mêmes droits que leurs homologues masculins. En 1968, soutenue par des avocates et des associations féministes, l'hôtesse de l'air Gabrielle Defrenne porte plainte avec succès devant la Cour de Justice européenne. Durant les années 1970, les jugements successifs de la Cour ont un impact fondamental et international : ils sont suivis de directives européennes qui obligent les pays de la Communauté Économique Européenne (devenue Union Européenne en 1993) à inscrire dans leur législation le principe de l'égalité de salaire et de traitement entre les travailleurs et les travailleuses.



Écrit par des féministes américaines, le livre *Our bodies, our selves* (1971) sur le corps et la sexualité, obtient un succès international. Couverture des éditions française et néerlandaise, 1976 & 1977. Collection Carhif.



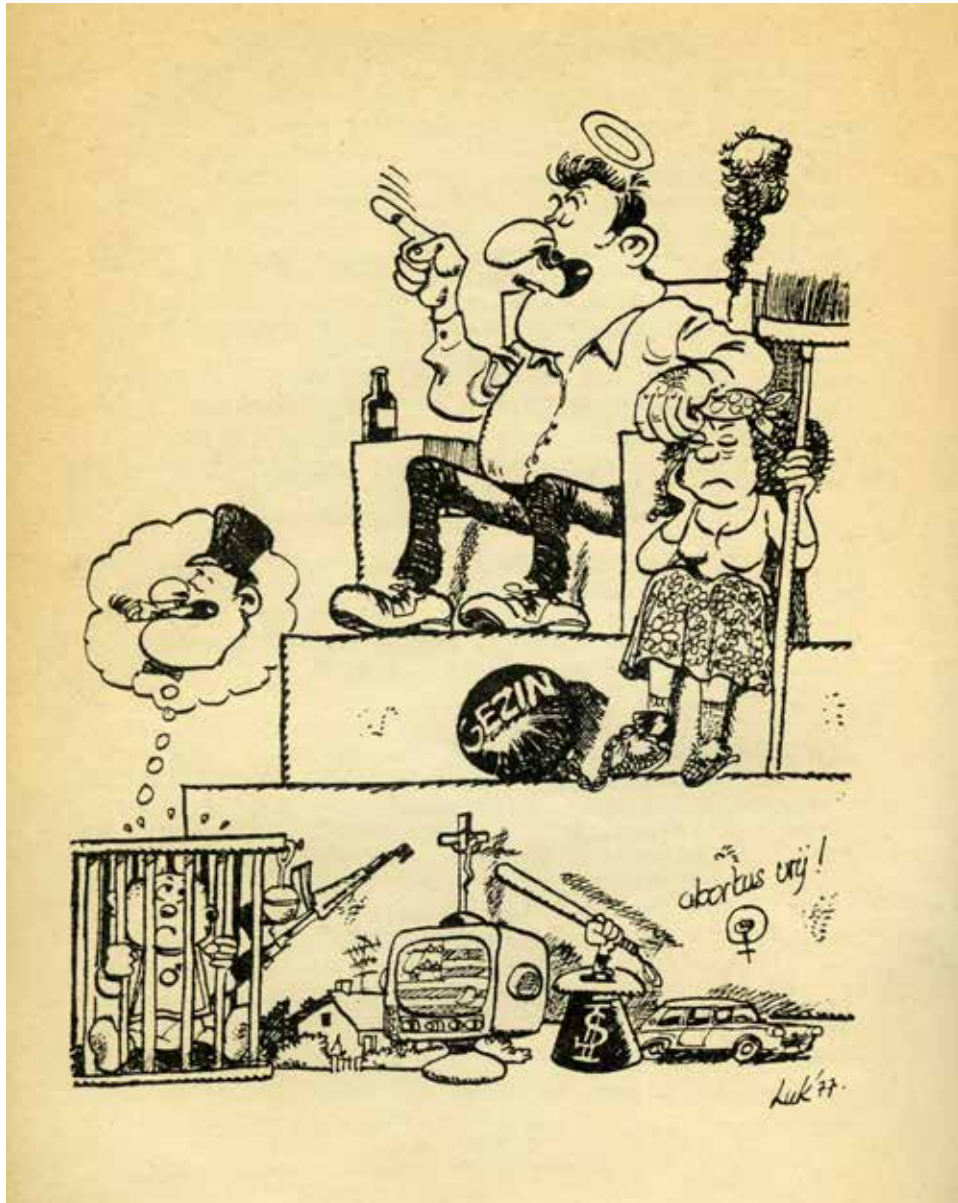
«Comment jouir avec ton petit ami ou ta petite amie, qu'il/elle soit de ton sexe ou non ? Tu dois essayer de le rechercher par toi-même, et rien n'est anormal tant que cela vous plaît à tous les deux.

Les filles ont droit au plaisir tout comme les garçons ; et si tu trouves que ton ami-e est trop pressé, dis-lui simplement d'être un peu plus calme. Et prends aussi des initiatives, ne reste pas toujours passive à ne rien faire, ce sera plus gai pour vous deux.

Ne soit pas aveuglée par l'orgasme. Si tu es obsédée par l'idée que tu dois y parvenir, tu ne réussiras jamais à vraiment trouver du plaisir. La quête incessante de la performance, qui est typique de la société capitaliste, imprègne notre vie sexuelle. Nous ne devons pas nous laisser faire.»

Couverture et extraits de la brochure «Vrijen is prettig!» du groupement féministe Dolle Mina, 1977, p. 3-4, 7.

Traduction du titre : « Faire l'amour, c'est agréable ! Sexe et contraception ».



Dessin paru dans la brochure du groupement féministe Dolle Mina *Het gezin, hoeksteen van onze maatschappij?*, 1977.

Traduction:

Titre : « La famille, le fondement de notre société ? »

Inscription sur le boulet : « Famille »

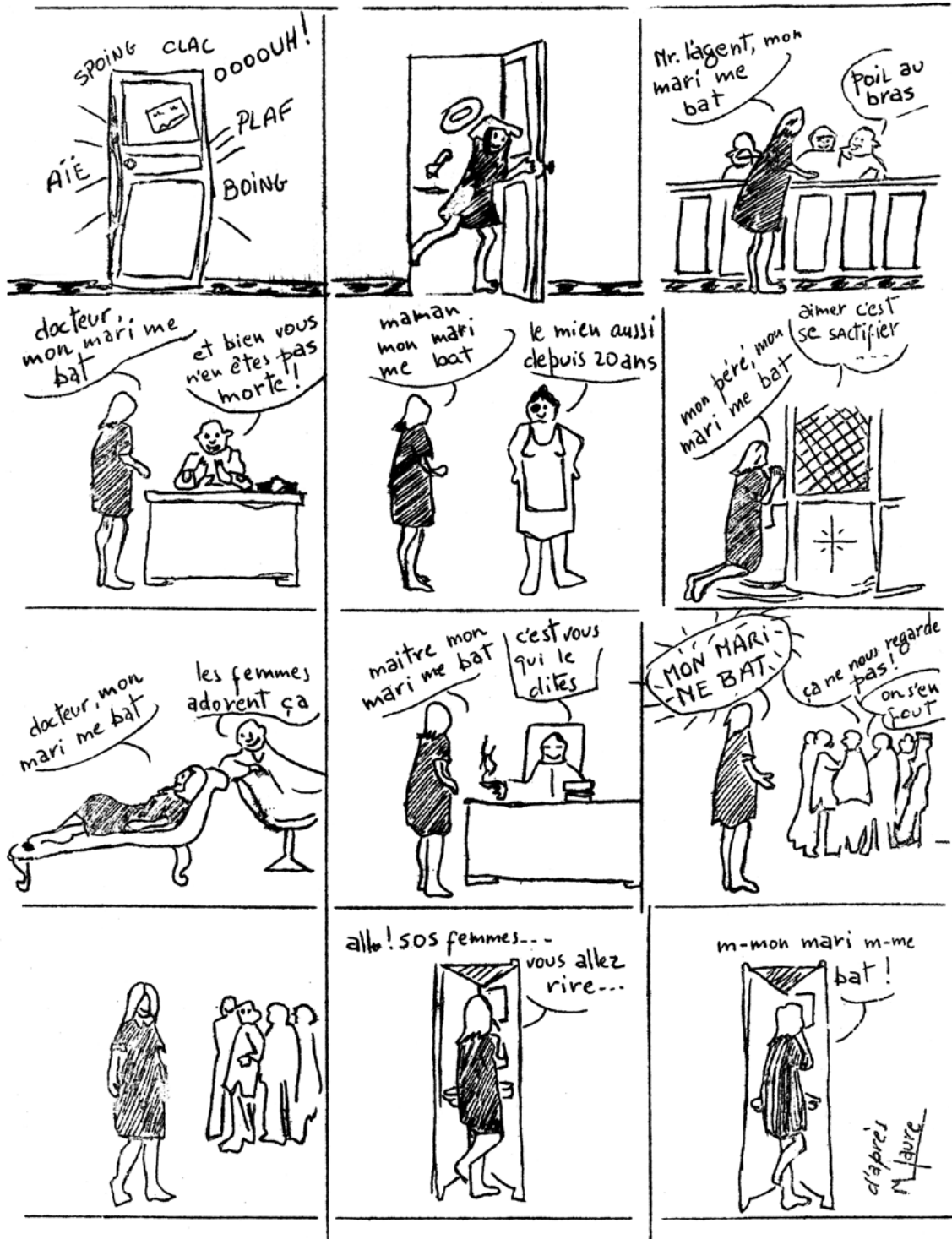
Collection Carhif.



Dessin paru dans la revue féministe *Bécassines en lutte*, 1977. Collection Carhif.



Dépliant diffusé à l'occasion de la Journée des femmes à Liège, 1977. Collection Carhif.



L'accueil des femmes victimes de violences domestiques selon un dessin du Collectif pour femmes battues fondé en 1977. Collection Carhif.

« Il est une violence dont on ne parle jamais, que l'on ignore, ou que l'on peut ignorer : la violence des maris sur leurs femmes. Il faut dire que ce silence a commencé à se rompre depuis quelques années avec l'ouverture en Angleterre de 'refuges' pour femmes battues. Ces centres d'accueil ont montré publiquement l'ampleur de ce problème et l'affluence des femmes dans les refuges a montré combien ceux-ci correspondaient à un problème pour le moins 'criant'. (...) »

Souvent, c'est pas la petite raclée dont il s'agit, c'est la tête contre les murs, l'étranglement, la chute dans l'escalier, les côtes fracturées à force de coups de pied, les nez fracturés, les coups dans le ventre des femmes enceintes... cela va même jusqu'à l'assassinat.

Tous les jours, on assassine psychologiquement et réellement des femmes, mais chuut... c'est dans le mariage : là, la violence du mari contre la femme s'exerce de droit : c'est 'SA' femme. (...) En effet, la femme, quand elle se marie, n'est plus protégée par la société, elle obéit à la loi de l'homme particulier. (...) »

En fait, quels sont les raisons qui lient la femme battue au domicile conjugal ? La raison qui sous-tend toutes les autres, c'est le manque d'autonomie de la femme en société capitaliste. (...) »

Extraits de : « Femmes battues », revue féministe *Bécassines en lutte*, n°8/9, juin-juillet 1977.



En-tête de la revue *Schoppenvrouw* de l'association féministe de gauche Fem-soc, 1978.

Traduction : «REINE DE PIQUE. Pas de féminisme sans socialisme. Pas de socialisme sans féminisme».

Collection Carhif.

« Les hommes sont dans un merdier. L'égalité ce n'est pas d'être dans le même merdier qu'eux.

Nous ne voulons pas seulement une société moins injuste pour les femmes. Nous voulons une société différente. Une société où tout le monde a sa place au soleil, où chacun participe au bonheur et au bien-être de tous.

Notre rôle à nous, les femmes, c'est de revendiquer la part des femmes, car nous sommes seules à pouvoir expliquer nos propres aspirations.

Si nous revendiquons la maternité libre, la même formation pour tous, le salaire égal, c'est que leur conquête est le seul moyen de conquérir notre autonomie et de pouvoir nous joindre à la transformation de la société au lieu de la freiner.

Nous lutterons pour obtenir satisfaction, comme les noirs luttent contre la ségrégation, les esclaves pour leur liberté, les colonisés pour leur indépendance. En sachant que ce combat ne sera jamais le dernier.

Car cette société, nous n'en voulons pas. Nous refusons de nous y intégrer. Aujourd'hui, elle est dirigée par un certain nombre d'hommes riches et intellectuels entre 35 et 67 ans. Les femmes, les jeunes, les manuels, les pauvres n'ont rien à dire.

Pour avoir quelque chose à dire, il faut être riche. »

Extraits de la brochure féministe *Le Petit livre rouge des femmes*, 1972, p. 43. Collection Carhif.



Annonces d'événements culturels féministes, années 1970-
début 1980. Collection Carhif.

« (...) Nous n'aurons de fête que celle que nous ferons. Non pour les autres, mais pour nous-mêmes. Notre fête, dès aujourd'hui, c'est un chant et c'est une lutte. C'est une affirmation prodigieuse, celle même de notre existence séculairement occultée, tout de suite, ici même, et pour l'avenir. La fête, c'est la poésie et la politique en même temps. Pas de politique sans poésie. Pas de poésie sans politique. Notre fête, dès aujourd'hui, c'est une lutte et c'est un chant. (...) »

Extraits de : Le GRIF, « Trait d'union : une lutte et un chant », *Cahiers du GRIF* [Groupe de recherche et d'information féministes], n°5, numéro thématique *Les femmes font la fête font la grève*, 31 décembre 1974, p. 33.

« L'émergence du mouvement féministe à la fin des années 1960 constitue une véritable onde de choc. C'est le point de convergence d'un ensemble de transformations dans l'économie, de transformations sociales, de transformations culturelles, de transformations des équilibres politiques. Le mouvement féministe émerge aussi au point de rupture d'un ensemble de phénomènes politiques parcourant toute la société, de la critique radicale de l'extrême-gauche à la mobilisation de l'ensemble potentiel des femmes : depuis celles qui participent de la promotion des femmes au sein des organismes nationaux et internationaux, en passant par celles qui luttent pour la diffusion de la contraception, jusqu'à celles qui luttent dans des organisations syndicales et politiques. L'onde de choc part des États-Unis et gagne très rapidement la Grande-Bretagne et l'Allemagne dans les années 1960 et la grande apparition publique du mouvement américain en 1970 donne force aux mouvements européens. (...) L'explosion étudiante de l'année 1968 est le terreau de la diffusion du féminisme. (...)

Les premières ruptures qui provoquent l'émergence du mouvement des femmes se produisent au sein des mouvements étudiants et des groupes de l'extrême-gauche, ou de la nouvelle gauche, une gauche renouvelée par ses actions de solidarité avec les mouvements de libération nationale en Afrique, en Amérique latine, à Cuba, en Asie, et tout particulièrement par les mobilisations importantes qui, au long des années 1960, réagissent à l'escalade de la guerre du Vietnam (...). L'émergence du féminisme, tant aux États-Unis ou au Canada que dans les pays de la vieille Europe, se fait dans le contexte de la diffusion d'une contre-culture, celle du mouvement hippy et des productions de l'*underground*. Cette évolution culturelle consiste en une dénonciation des aspects les plus normatifs et les plus répressifs des mœurs des sociétés occidentales : surveillance et restrictions de la sexualité juvénile, répression de l'homosexualité. (...)

Les luttes anticoloniales, les luttes anti-impérialistes, tout particulièrement contre l'impasse de la guerre impérialiste du Vietnam, les luttes victorieuses de mouvements de libération nationale sont un ferment important de l'intervention massive des femmes dans le champs politique (...)

Extraits de : Dominique Fougeyrollias-Schwebel, « Le féminisme des années 1970 » dans Christine Fauré (dir.), *Nouvelle Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 906, 907 & 913

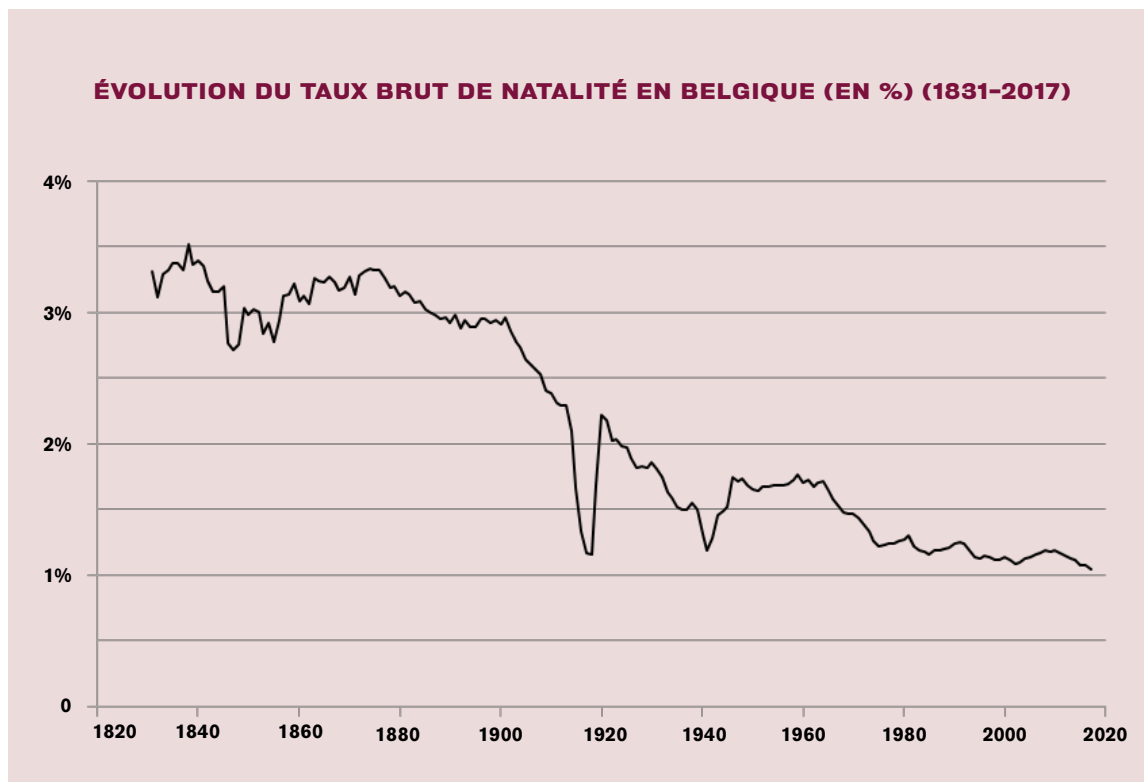
« Le mouvement contestataire accompagne une reconfiguration des formes de vie familiale, observée depuis les années 1960 dans tous les pays occidentaux. L'évolution se caractérise tout d'abord par une fragilisation de l'institution du mariage qui avait façonné jusqu'alors un cadre normatif bien intégré. À partir des années 1960, les couples se marient à un âge de plus en plus tardif (un comportement que l'on constate à d'autres périodes de l'histoire), mais surtout, ils sont de plus en plus nombreux à mettre un terme à leur mariage après quelques années de vie commune. Alors que le divorce était resté depuis le 19^e siècle un phénomène très marginal, il explose à partir des années 1960 (...) de nos jours, plus de la moitié des mariages se clôturent par une séparation.

Si les mères seules formaient une réalité tangible dans le passé ('filles-mères', veuves, séparées), leur profil se modifie durant les dernières décennies du 20^e siècle et de nouvelles typologies familiales font surface. Le terme de 'famille monoparentale' apparaît, qui désigne les ménages avec enfants qui sont gérés par un seul parent (très majoritairement la mère). Les remises en ménage fondent par ailleurs les 'familles recomposées' qui réunissent sous un même toit un couple et des enfants issus d'autres relations. Si le changement est manifeste, il ne doit cependant pas faire illusion car les familles recomposées étaient aussi nombreuses dans le passé, en raison notamment de la fréquence des veuvages précoces et des remariages. Il était aussi usuel de réunir sous un même toit des enfants nés de parents différents. (...)

Autre évolution significative, le mariage ne constitue plus la norme socialement exigée pour la vie en couple. À partir des années 1970, les jeunes vivent de plus en plus souvent en concubinage. La cohabitation peut simplement précéder le mariage, mais elle le remplace aussi, avec pour corolaire l'explosion des naissances hors mariage : alors qu'elles représentaient moins de 3% du total des naissances en 1970, elles dépassent 20% à l'aube du 21^e siècle. Les taux de natalité reprennent en outre leur déclin au cours des années 1960 : les couples ont leur premier enfant à un âge de plus en plus tardif et ils limitent drastiquement leur descendance (moins de deux enfants par femme à partir des années 1980). Enfin, à l'aube du 21^e siècle, les familles homoparentales émergent aussi. Dès lors, les enfants et les adolescents sont de plus en plus nombreux à grandir auprès de parents non mariés ou dans des familles séparées, monoparentales, recomposées ou homoparentales. Comme ces nouvelles familles sont de plus en plus courantes, elles sont de plus en plus visibles et bien tolérées. Elles éloignent encore davantage du modèle conventionnel de la famille nucléaire formée du couple marié et de (nombreux) enfants, qui avait largement été promu durant la première moitié du 20^e siècle.

Cette évolution s'explique de différentes manières : la démocratisation de la vie familiale, la laïcisation de la société, l'importance de plus en plus grande accordée à l'épanouissement individuel, mais aussi l'émancipation légale et économique des femmes qui sont de mieux en mieux formées et se (ré)investissent massivement dans la vie professionnelle. Elles disposent dès lors de l'autonomie et des moyens nécessaires pour mettre un terme à un mariage décevant (ce sont d'ailleurs majoritairement des femmes qui demandent le divorce). La libération sexuelle génère par ailleurs une plus grande tolérance à l'égard des couples non mariés et des couples homosexuels. (...)

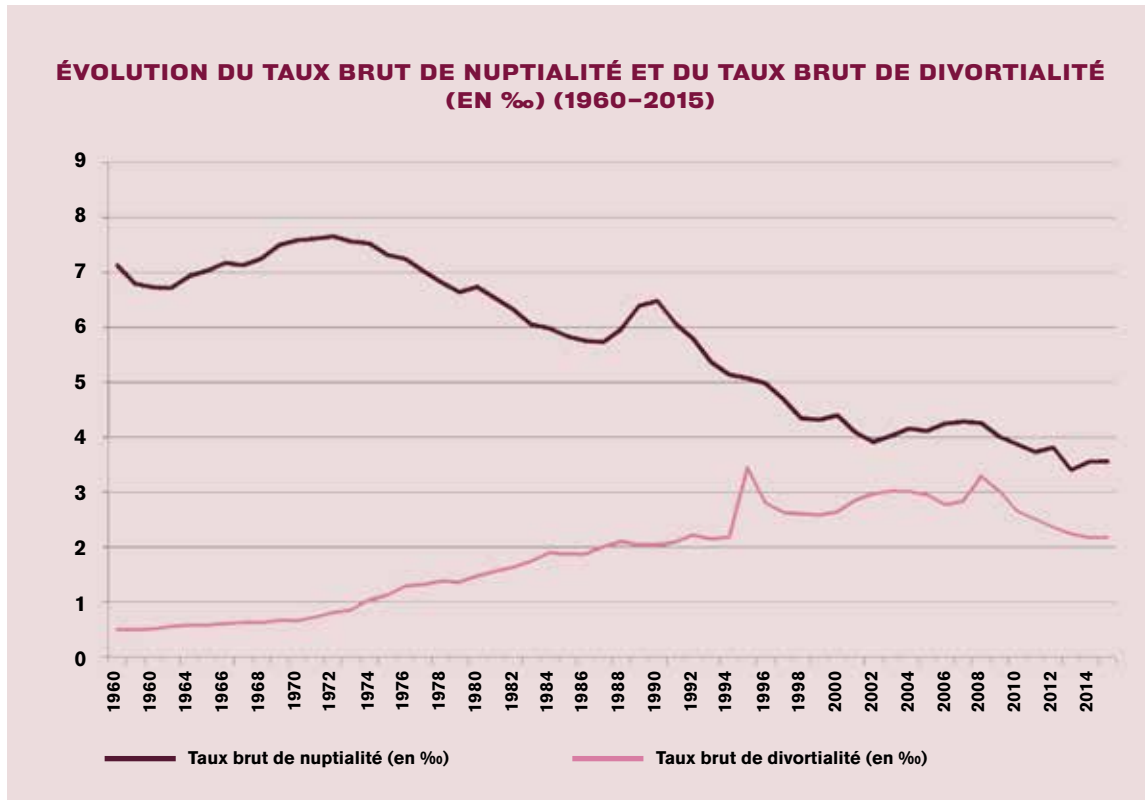
Extraits de : Claudine Marissal, *Mères et pères : le défi de l'égalité (Belgique, 19^e-21^e siècle)*, Bruxelles, IEFH, 2018, p. 166-167.



Source des données : Godelieve Masuy-Stroobant, *Les déterminants de la mortalité infantile. La Belgique d'hier et d'aujourd'hui*, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1983 & <http://perspective.usherbrooke.ca> [consultation 10/2/2020].

Clé de lecture

Taux brut de natalité: nombre de naissances pour 100 habitants (pour une année).



Source : Statbel, Direction thématique Société

Extrait de : *Femmes et hommes en Belgique : statistiques et indicateurs de genre*, Bruxelles, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2018, p. 5.

Clé de lecture

- **Taux de nuptialité :** nombre de mariages pour 1.000 habitants (pour une année)
- **Taux de divortialité :** nombre de divorces pour 1.000 habitants (pour une année)

SUSPECTS ET VICTIMES DE FAITS DE VIOLENCE SELON LE SEXE (2008)

	SUSPECTS		VICTIMES	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Assassinat	13%	87%	25%	75%
Homicide	11%	89%	25%	75%
Viol	2%	98%	87%	13%
Viol collectif	3%	97%	89%	11%
Vol à la tire	4%	96%	86%	14%
Vol de sac à main	4%	96%	91%	9%

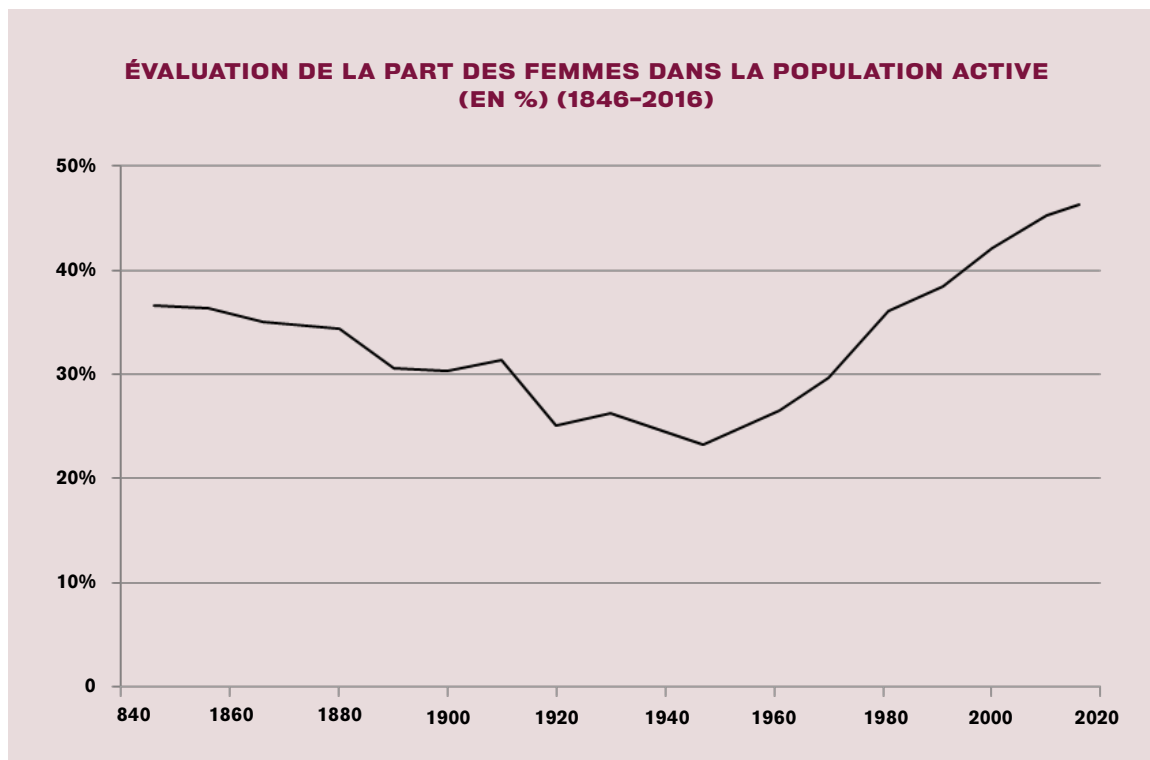
SUSPECTS ET VICTIMES DES CAS DE VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES ENREGISTRÉS PAR LA POLICE, SELON LE SEXE* (2008)

	VICTIMES		SUSPECTS	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Violence physique	85%	15%	12%	88%
Violence psychologique	44%	56%	31%	69%
Violence économique	76%	24%	20%	80%
Violence sexuelle	97%	3%	4%	96%

* Les pourcentages portent uniquement sur le nombre de cas enregistrés où le sexe de la victime et du suspect était clairement mentionné.

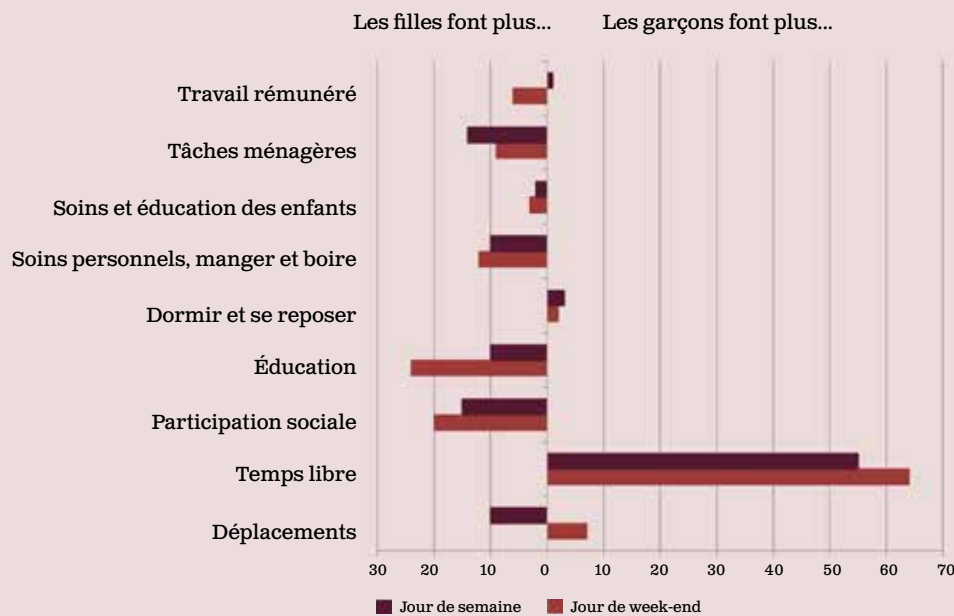
Extraits de : *Femmes et hommes en Belgique : statistiques et indicateurs de genre* (2^{ème} édition), Bruxelles, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2011, p. 260 & 284. Source : Police fédérale, Service de l'information policière opérationnelle.

Évolution de la participation des femmes au marché du travail, 1840-2016



Source des données : Denyse Keymolen, *Vrouwenarbeid in België van ca. 1860 tot 1914*, Dossiers geschiedenis, 3, Leuven, Acco, 1977 & Statistics Belgium.

DIFFÉRENCE DANS L'EMPLOI DU TEMPS MOYEN DES ADOLESCENTS UN JOUR DE SEMAINE ET UN JOUR DE WEEK-END, SELON LE SEXE (10-17 ANS) (EN MINUTES) (2013)



Sources: TOR-VUB et Statbel

TEMPS DE TRAVAIL MOYEN POUR LES 25-39 ANS PAR SEMAINE, EN FONCTION DE L'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT ET DU SEXE (2013)

	Femmes				Moyenne
	Habitant chez ses parents	Sans enfant	Plus jeune enfant âgé de moins de 7 ans	Plus jeune enfant âgé de 7 à 25 ans	
Travail rémunéré	22:06	26:43	18:16	18:46	20:54
Tâches ménagères	13:03	15:44	20:32	22:45	19:03
Soins et éducation des enfants	00:55	00:33	16:06	05:03	08:52
Déplacements ¹	05:02	05:22	04:36	04:36	04:52
Total	41:06	48:22	59:30	51:10	53:41
	Hommes				
Travail rémunéré	25:59	31:35	31:51	35:29	31:00
Tâches ménagères	05:50	12:17	12:25	12:43	11:56
Soins et éducation des enfants	00:44	00:38	08:34	02:55	04:16
Déplacements ¹	04:08	05:19	05:53	04:49	05:26
Total	36:41	49:49	58:43	55:56	52:38

Sources: TOR-VUB et Statbel (www.time-use.be)

Graphique et tableau extraits de: Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, *Femmes et hommes en Belgique: statistiques et indicateurs de genre*, 3^{ème} édition, 2018.

NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE SEXE, 2018

	Haut	Moyen	Bas	Total
Femmes	34%	33%	33%	100%
Hommes	31%	38%	31%	100%

RÉGIME DE TRAVAIL SELON LE SEXE, 2018

	Temps plein	Temps partiel	Total
Femmes	44%	56%	100%
Hommes	89%	11%	100%

Source des données : Enquête sur les forces de travail 2018 (Statbel) : <https://statbel.fgov.be> [consultation 7/1/2020]

« (...) Quels que soient les revenus considérés, les revenus moyens des femmes sont toujours inférieurs à ceux des hommes. (...) Cet écart est plus élevé pour les indépendants et il est aussi plus marqué pour l'ensemble des primes qui composent la rémunération : les femmes bénéficient moins souvent d'avantages, et quand elles en bénéficient ils sont plus faibles.

Pour les transferts de l'État, l'écart est en moyenne de 25%, il s'élève à 34% pour les pensions et à 32% pour les allocations de chômage, témoignant d'une part des effets négatifs qu'entraînent à long terme toutes les formes flexibles d'aménagement du temps de travail : interruptions de carrière, temps partiel..., et d'autre part des effets de la non-individualisation des droits sociaux.

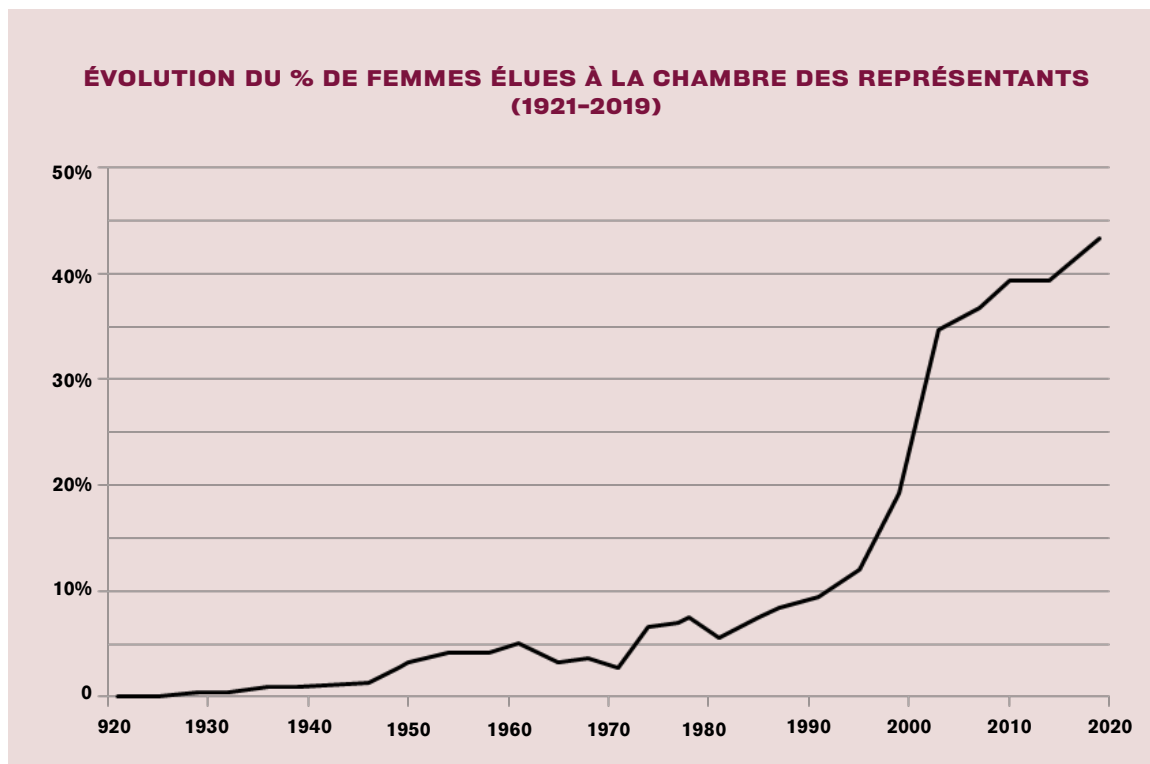
L'effet de l'âge sur le revenu est différent pour les hommes et pour les femmes. Si l'écart est le plus faible pour les plus jeunes, il est particulièrement élevé pour les plus âgés, témoignant des risques forts d'exposition à la pauvreté des femmes âgées. (...)»

Extraits de : *Genre et revenu : analyse et développement d'indicateurs*, Bruxelles, IEFH, 2011, p. 61. https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/gender_en_inkomen [consultation 7/1/2020]

Professions les plus féminisées	Nombre total de travailleurs h/f	Femmes	
		Nombre	%
Aides de ménage à domicile	119.252	116.377	98%
Gardes d'enfants / Éducateurs-trices de la petite enfance	90.826	88.438	97%
Aides-soignant-e-s (en institution / à domicile)	105.437	98.184	93%
Secrétaires (médicales, fonctions générales, d'administration)	98.906	89.730	91%
Infirmier-e-s	143.339	123.391	86%
Psychologues	17.295	14.535	84%
Agent-e-s d'entretien (bureaux, hôtels et autres établissements)	119.302	98.043	82%
Instituteurs-trices (enseignement primaire)	71.398	58.491	82%

Professions les plus masculinisées	Nombre total de travailleurs h/f	Hommes	
		Nombre	%
Métiers du bâtiment (charpente/menuiserie, ouvrier-e-s polyvalent-e-s, électricité, plomberie/zinguerie, maçonnerie, soudure, couverture-zinguerie, peinture)	276.670	276.670	97%
Mécanicien-ne-s, monteurs-euses et réparateurs-trices (véhicules, machines, moteurs, ...)	110.268	106.992	97%
Agriculture, horticulture et pépinières	21.960	20.644	94%
Conduite de véhicules (poids-lourds, autobus et tramways, autos et camionnettes)	121.183	111.121	92%
Spécialistes, sciences techniques de la production et de l'industrie	20.079	18.294	91%
Manœuvres polyvalent-e-s	20.100	17.933	89%
Supervision, industries manufacturières	25.013	22.353	89%
Boucherie, poissonnerie et assimilés	16.108	14.047	87%
Conception de logiciels	30.499	26.512	87%
Ingénieur-e-s civil-e-s	15.196	12.944	85%

Source des données : Enquête sur les forces de travail 2018 (Statbel), <https://statbel.fgov.be> [consultation 7/1/2020]



Sources des données : Éliane Gubin et Leen Van Molle (dir.), *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1998, p. 367 & Cédric Istasse, *Engagement et participation politique des femmes : évolution et effets des règles électorales*, Les @analyses du CRISP en ligne, 11 septembre 2018.



« JEUX La poupée reste l'apanage de la petite fille et le ballon celui des garçons. Les filles et les garçons sont rarement représentés ensemble, dans les mêmes activités. Les enfants se retrouvent souvent « entre filles » ou « entre garçons ». Les jeux et les sports pratiqués en mixité ou par des personnages des deux sexes sont peu mis en évidence. Les activités ménagères sont l'apanage des petites filles. (...)

VIE DE FAMILLE Chez les adultes, les femmes sont majoritairement représentées dans la sphère domestique et les hommes dans la sphère professionnelle. Lorsque les hommes sont représentés dans la sphère domestique, ils sont souvent montrés comme incapables de gérer les tâches ménagères et dépassés par les événements. Les mères sont pleinement investies dans la vie de famille, leur vie professionnelle n'étant pas évoquée. À contrario, les pères sont souvent absents et surtout peu concernés par les tâches familiales et domestiques. Aussi, les femmes sont plus volontiers désignées par un lien de parenté tandis que les hommes le sont par leur statut social. (...)

LOISIRS Les femmes sont peu représentées dans une activité de loisir contrairement aux hommes. L'activité pratiquée à l'extérieur est parfois représentée comme difficile pour les femmes. Certaines activités, comme la lecture du journal, restent l'apanage des hommes.»

Extraits de l'étude : Alexandra Adriaenssens & Déborah Kupperberg, *Sexes & manuels : promouvoir l'égalité dans les manuels scolaires*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012, p. 47, 59, 62-63 & 77.

* Traité international ratifié par la Belgique

1948	La Déclaration universelle des droits de l'homme* (ONU) proclame l'égalité des droits des hommes et des femmes.
1948	Les femmes obtiennent le droit de vote à toutes les élections aux mêmes conditions que les hommes.
1957	Le Traité de Rome* instituant la Communauté Économique européenne (future Union européenne) prévoit l'égalité salariale entre hommes et femmes.
1958	La réforme du code civil supprime la puissance maritale : la femme mariée ne doit plus obéissance à son mari mais ne peut toujours pas gérer librement ses biens.
1969	La travailleuse enceinte est protégée contre le licenciement.
1970	La mixité f/h devient obligatoire dans les écoles officielles.
1973	Abrogation de la loi de 1923 interdisant toute publication « contraire aux bonnes mœurs », la production, le transport et la distribution d'objets contraceptifs et toute information sur les moyens d'empêcher la conception.
1974	Introduction du concept d'autorité parentale (et non plus de puissance paternelle) pour l'éducation des enfants. La décision du père ne prime plus sur celle de la mère.
1974	Réforme du droit au divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Suppression de la condition de « faute » du conjoint pour ouvrir le droit au divorce : le divorce peut être obtenu en cas de séparation de fait d'une certaine durée. • Suppression de l'inégalité de traitement des époux en cas d'adultère (relations sexuelles hors mariage) : jusqu'alors, l'époux pouvait réclamer le divorce en cas d'adultère de son épouse, mais l'épouse pouvait seulement réclamer le divorce si son époux « entretenait une concubine dans la maison commune ».
1975	Obligation de tendre progressivement vers l'égalité de rémunération f/h sur le marché du travail.
1976	Égalité complète des époux en matière de gestion des biens : les femmes peuvent désormais gérer leurs biens et ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari ; les époux fixent leur résidence conjugale de commun accord.
1978	Principe d'égalité de traitement h/f dans les conditions de travail, l'accès à l'emploi et la formation professionnelle (suite à une directive européenne).
1979	La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (ONU) interdit toute discrimination fondée sur le sexe.
1985	L'âge pour consentir aux relations homosexuelles est adapté à celui pour consentir aux relations hétérosexuelles.
1987	Les enfants de parents non mariés obtiennent les mêmes droits que les enfants nés dans le cadre du mariage.

1989	La définition du viol est élargie et les peines sont durcies. Le viol dans le mariage devient punissable.
1990	L'avortement est partiellement dépénalisé.
1994	Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (ONU)*.
1994-2009	Introduction de quotas puis de la parité f/h pour favoriser la féminisation des assemblées politiques.
1996-2007	Répression du harcèlement au travail (moral ou sexuel).
1997	Durcissement de la répression des violences au sein du couple (circonstance aggravante quand l'auteur-e entretient une relation affective et sexuelle durable avec la victime).
1998	Instauration de la cohabitation légale qui offre des droits aux cohabitant-e-s en dehors des liens du mariage.
2001	Répression des mutilations génitales féminines.
2002	Le principe de l'égalité f/h est inscrit dans la Constitution.
2002	Instauration d'un congé de paternité de 10 jours ouvrables.
2003	Possibilité d'attribuer le logement familial au partenaire victime de violences domestiques.
2003/2006	Le mariage et l'adoption s'ouvrent aux couples homosexuels.
2007	Simplification de la procédure de divorce si les époux ne s'entendent plus.
2007	Interdiction de toute forme de discrimination fondée sur le sexe ou l'orientation sexuelle.
2007/2017	Procédures pour l'enregistrement d'un changement de sexe à l'État civil (transgenres).
2011	Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul (Conseil de l'Europe)*
2012	Possibilité d'éloignement temporaire du partenaire violent de la résidence conjugale en cas de violence domestique.
2014	Modification des règles d'attribution d'un nom à l'enfant : le nom du père ne prime plus. L'enfant peut porter le nom de son père, ou celui de sa mère, ou leurs deux noms accolés. Jusqu'en 2017, en cas de désaccord, c'est le nom du père qui est donné.
2014	Loi tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public.
2014	Instauration de la « co-maternité » permettant à la co-mère (couple lesbien) d'établir une filiation à l'égard de l'enfant dans les mêmes conditions qu'un père.
2018	Loi sortant l'avortement du code pénal, mais instaurant les mêmes peines au travers d'une autre loi.



GEEN DISKRIMINERENDE
! ♀ PLAATSAANBIEDINGEN ! ♀

GEEN VERBOD :
... KE BEDRIJESLEIL
... LLIGE SEKRE...

GEEN
KANT
♀

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

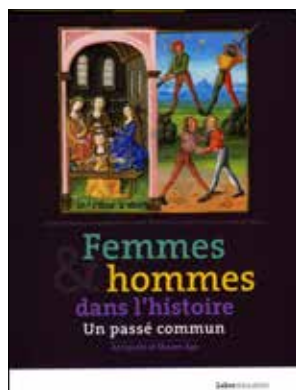
- BEAUTHIER R. et al. *La Modernisation de la sexualité (XIX^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010.
- BEAUTHIER R. et al., *Pas ce Soir chéri(e)? Une histoire de la sexualité (XIX^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Racine, 2010.
- BREMS E. et STEVENS L. (éd.), *Recht en gender in België*, Bruges, Die Keure, 2011.
- BRIATTE-PETERS, A.-L. et al., *L'Europe, une chance pour les femmes ? Le genre de la construction européenne*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019.
- CELIS K. et ERZEEL S. (éd.), *Quo vadis quota? M/V van politiek tot bedrijf*, Louvain, Acco, 2013.
- CELIS K. et MEIER P., *De Macht van het geslacht: gender, politiek en beleid in België*, Louvain/Voorburg, Acco, 2006.
- COENEN M.-TH., *Syndicalisme au féminin. II. 1945-1983*, Bruxelles, CARHOP, 2018.
- COENEN M.-TH., *La Grève des femmes de la FN en 1966. Une première en Europe*, 2^e éd., Bruxelles, CARHOP, 2016.
- COENEN M.-TH., «*Et si on se passait des patrons? Des grèves aux luttes autogestionnaires en Belgique (1966-1985)*», *Sens public. Revue internationale*, 5, 2009.
- DE KEYZER D., *De Engeltjesmaaksters. Abortus toen het niet mocht*, Louvain, Uitgeverij Van Halewyck, 2009.
- DENIS M. et VAN ROKEGHEM S., *Le Féminisme est dans la rue (Belgique, 1970-1975)*, Bruxelles, POL-HIS, 1992.
- DE SMIT K., *Hoe dol was Dolle Mina? Een geschiedenis van de Dolle Mina's in Vlaanderen*, Gand, Academia Press, 2006.
- DE WEERDT D. (éd.), *Begeerte heeft ons aangeraakt. Socialisten, sekse en seksualiteit*, Gand, Archief en Museum van de Socialistische Arbeidersbeweging, 1999.
- D'HOOGHE V., *Hôtesse de l'air : origines et évolution d'une « profession de rêve » en Belgique, 1946-1980*, Bruxelles, Le Cri, 2012.
- DI SPURIO L., *Le Temps de l'amour. Jeunesse et sexualité en Belgique francophone (1945-1968)*, Bruxelles, Le Cri, 2012.
- DUPONT W. et al., *Verzwegen verlangen: een geschiedenis van homoseksualiteit in België*, Anvers, Vrijdag, 2017.
- DUPONT W. et DE SMAELE H. (éd.), *Hedendaagse geschiedenis van de seksualiteit in België*, n^o thématique, *Revue belge d'histoire contemporaine*, 38, 2008, 3/4.
- FLAMEZ E. et VANOBBERGEN B. «*“Since when are we, mothers who raise their kids themselves, dopes?” Debates on women's emancipation in Belgian educational television programmes for women (1954-1975)*», *Paedagogica historica. International Journal of the history of education*, 49, 2013, 1, p. 111-125.
- FLOUR E. et al., *Garçon ou fille... Un destin pour la vie ? Belgique, 1830-2000*, Bruxelles, AVG-Carhif, 2009.
- FLOUR E., *Marijke Van Hemeldonck. Socialiste et féministe*, Bruxelles, IEFH, 2013.
- FOUGEYROLLIAS-SCHWEBEL D., «*Le féminisme des années 1970*» in Fauré C. (dir.), *Nouvelle Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 906-956.
- GUBIN É. et al. (dir.), *Encyclopédie d'histoire des femmes (Belgique, XIX^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Racine, 2018.
- GUBIN ÉLIANE et al. (dir.), *Le Siècle des féminismes*, Paris, Atelier, 2004.
- GUBIN É. et VAN MOLLE L., *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1998.
- HELLEMANS S. et HOOGHE M. (éd.), *Van “Mei 68” tot “Hand in hand”. Nieuwe sociale bewegingen in België 1965-1995*, Louvain/Apeldoorn, Garant, 1995.
- HELLINCK B., *‘Een droom waarvan we nooit konden vermoeden dat hij mogelijk zou zijn’. Bijdrage tot de geschiedenis van vijftig jaar homo- en lesbische beweging in Vlaanderen (1953-2003)*, Gand-Bruxelles, Halebifederatie/Gelijke Kansen in Vlaanderen, 2003.
- KIMBLE S. L. et RÖWEKAMP M. (éd.), *New Perspectives on European women's legal history*, New York, Londres, Routledge, Taylor & Francis Group, 2017.
- JACQUES C., *Les Féministes belges et les luttes pour l'égalité politique et économique (1918-1968)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2013.
- JACQUES C., *Le Féminisme en Belgique de la fin du XIX^e siècle aux années 1970, n^o thématique, Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2012-2013, 2009, p. 5-54.
- MARISSAL C. et GUBIN É., *Jeanne Vercheval. Un engagement social et féministe*, Bruxelles, IEFH, 2011.
- MARISSAL C., *Mères et pères : le défi de l'égalité (Belgique, XIX^e-XXI^e siècles)*, Bruxelles, IEFH, 2018.
- SCHANDEVYL E. et al. (éd.), *In haar Recht. Vrouwe Justitia feministisch bekeken*, Bruxelles, VubPress, 2010.
- STEVENS, L., *Strafrecht en seksualiteit : de misdrijven inzake aanranding van de eerbaarheid, verkrachting, ontucht, prostitutie, seksreclame, zedenschenen en overspel*, Anvers, Intersentia, 2002.
- TROMMELMANS, W., *Vlaanderen vrijt!: 50 jaar seks in Vlaanderen*, Louvain, Van Halewyck, 2006.
- VAN ERTVELDE A., «*Je ziet het al aan de sacoché. Veertig jaar Vrouwendagen, over representatie gesproken*», *Brood en Rozen*, 2012, 1, p. 38-53.
- VAN MECHELEN R., *De Meerderheid, een minderheid. De vrouwenbeweging in Vlaanderen: feiten, herinneringen en bedenkingen omtrent de tweede golf*, Louvain, Van Halewyck, 1996.
- VAN MOLLE L., «*De nieuwe vrouwenbeweging in Vlaanderen : een andere lezing*», *Revue belge d'histoire contemporaine*, 34, 2004, 3, p. 359-397.
- VAN ROKEGHEM S., VERCHEVAL-VERVOORT Jeanne et AUBENAS Jacqueline, *Des Femmes dans l'histoire en Belgique depuis 1830*, Bruxelles, Luc Pire, 2006.

OUTILS PÉDAGOGIQUES DU CARHIF

DOSSIERS PÉDAGOGIQUES À TÉLÉCHARGER Accès : www.avg-carhif.be



*Garçon et fille...
un destin pour la vie?
Belgique, 1830-2000,
AVG-Carhif, 2009.*



*Femmes et hommes
dans l'histoire: un passé
commun (Antiquité
et Moyen Âge), Labor
Education, 2013.*



*Femmes et hommes
en guerre, 1914-1918,
AVG-Carhif, 2015.*

MODULES WEB INTERACTIFS (EN NÉERLANDAIS) Accès : <https://www.gendergeschiedenis.be/>



*Jongens en meisjes, een duik in het
verleden*



*Feminisme: de tweede feminis-
tische golf in Vlaanderen.*

**Centre d'Archives et de Recherches
pour l'Histoire des Femmes (Carhif)**
Rue du Méridien 10, 1210 Bruxelles
Tél. 02 229 38 31
site web : www.avg-carhif.be
email : avg.carhif@amazone.be
facebook : www.facebook.com/avg.carhif

Centre de Documentation Amazone
Rue du Méridien 10, 1210 Bruxelles
Tél. 02 229 38 07
site web : <https://www.amazone.be>
email : docu@amazone.be

**Bibliothèque Léonie Lafontaine
de l'Université des Femmes**
Rue du Méridien 10, 1210 Bruxelles
Tél. 02 229 38 33
site web : <https://universitedesfemmes.be>
email : bibliotheque@universitedesfemmes.be

Rosa, kenniscentrum voor gender en feminisme
Rue de la Senne 40, 1000 Bruxelles
Tél. 02 511 56 22
site web : www.rosavzw.be
email : info@rosavzw.be

Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes
<https://igvm-iefh.belgium.be>
Statistiques et études en ligne sur les inégalités
hommes femmes en Belgique

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

FICHES THÉMATIQUES

- A. Le néo-féminisme et les mouvements sociaux des années 1960-1970
- B. Sortir de nos images
- C. L'éducation des enfants
- D. Femme mariée et femme au foyer
- E. Mères et pères
- F. Travailler
- G. Amour et sexualité
- H. Le droit à la contraception et à l'avortement
- I. Évolution des structures familiales, 1960-début 21^e siècle
- J. Les violences contre les femmes
- K. Participer à la vie politique
- L. Modes d'action militants

DOCUMENTS

1. Couverture d'un manuel scolaire, 1960
2. Photo du gouvernement belge, 1966
3. Lettre encyclique Humanae Vitae, 1968
4. Vocation féminine selon une encyclopédie, 1970
5. La femme au foyer selon une encyclopédie, 1970
6. Le retour du père du travail selon un manuel éducatif, 1971
7. L'éducation sexuelle des enfants selon une encyclopédie, 1971
8. «Les femmes belges veulent sortir du tombeau», 1972
9. Manifestante à New-York, 1970
10. «En avant les femmes, pour une société sans classe», ca. 1970
11. «Il faut révolutionner la vie quotidienne», 1971
12. «Votez pour une femme», 1971 & 1974
13. «Sortir de notre image», 1971-1975
14. Changer les livres et les jouets, 1971 & 1975
15. «Femme à tes casseroles! Y en a marre!», 1971 & 1975
16. «La pilule, vous connaissez?», années 1970
17. «Avortement, les femmes décident», années 1970
18. Le féminisme : un projet politique, 1972
19. «À nous ... on donne une poupée», 1972
20. «La liberté de mettre ou non des enfants au monde», 1972
21. «Travaux hebdomadaires», 1972
22. «Garce ou mariée», 1972
23. «Dans l'amour, c'est l'homme qui fait tout», 1972

24. « Nous voulons pouvoir être laides », 1972
25. « Contre la condition faite à la femme mariée », 1972
26. « À travail égal, salaire égal », 1972
27. « La rue est aussi à nous, les femmes », 1972 & 1978
28. « Démobiliser les mères », 1973 & 1975
29. « Et ta virginité ? Pauvres parents », 1973
30. Manifester ou faire la grève, 1973 & 1975
31. « Une maison des femmes est nécessaire », 1973-1978
32. « Women loving Women », 1973 & 1978
33. Des droits pour les enfants de parents non mariés, 1974
34. « Nous montons très bien sur les échelles, les murs, les toits », 1974
35. « Pour la femme, la sécurité c'est le travail professionnel », 1974
36. « Plus de gouvernement, voici ce que nous proposons ! », 1974
37. « Être féministe, c'est lutter pour la justice », 1974 & 1975
38. « Fête des mères, fête du robot à 8 bras », 1974-1978
39. « Ça suffit de jouer des rôles », 1975
40. « Stop au viol », 1975
41. « Dans notre société, la violence n'est pas un accident », 1976
42. « 'Liquider' les hôtesses de l'air de 40 ans... », 1976
43. « Notre corps, nous-mêmes », 1976 & 1977
44. « La famille, le fondement de notre société ? », 1977
45. « La double journée de travail », 1977
46. « Monsieur l'agent mon mari me bat », ca. 1977
47. « La violence des maris sur leurs femmes », 1977
48. « Pas de féminisme sans socialisme », 1978
49. Annonces d'événements culturels féministes, années 1970-1980
50. Le féminisme et les mouvements sociaux des années 1960-1970
51. Évolution des structures familiales, 19^e-21^e siècle
52. Évolution du taux de natalité, 1831-2017
53. Évolution des taux de mariage et de divorce, 1960-2015
54. Statistiques sur la violence, 2008
55. Évolution de la participation des femmes au marché du travail, 1840-2016
56. Évaluation de l'emploi du temps selon le sexe, 2013
57. Statistiques sur le marché du travail selon le sexe, années 2010
58. Statistiques sur les métiers selon le sexe, 2018
59. Évolution du % d'élues à la Chambre des Représentants, 1921-2019
60. Manuels scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012
61. Évolution des lois en quelques dates, 1945-2019

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

OUTILS PÉDAGOGIQUES DU CARHIF

CENTRES DE RESSOURCES SUR LE GENRE EN BELGIQUE



Ce dossier pédagogique a été réalisé à l'occasion de l'exposition « Libérer les femmes, changer le monde. Le féminisme des années 1970 en Belgique » réalisée en 2020 par le Centre d'Archives et de Recherches pour l'Histoire des Femmes.

RÉDACTION Claudine Marissal en collaboration avec
Eva Dierckx et Els Flour.

CONCEPTION GRAPHIQUE Griet Van Haute

Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement des auteurs, est illicite. Ne sont autorisées que les copies pour un usage pédagogique ou privé.

Le Carhif a essayé de toucher tous les détenteurs de droits des documents figurant dans ce dossier. Les détenteurs de droits qui, malgré les recherches, n'ont pas été retrouvés, sont priés de se faire connaître au Carhif.

Le projet « Libérer les femmes, changer le monde » a été réalisé grâce au soutien de :

TUUT VOOR
GELIJKHEID
VROUWEN
EN MANNEN



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES

